

AR Prefecture

024-252405329-20241126-06112024-DE
Reçu le 04/12/2024

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



SMD3

Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

Sommaire

Cadre juridique du Rapport d’Orientations Budgétaires	3
1 Contexte d’évolution du Syndicat	5
2 Conjoncture économique.....	11
3 Présentation des arbitrages budgétaires 2025	13
4 Présentation de l’architecture budgétaire 2025	15
4.1 Présentation des dépenses par processus et services	16
5 Dépenses de personnel	32
6 Recettes de Fonctionnement	45
7 Présentation des opérations d’investissement 2025	46
8 Projet du Programme Pluriannuel des Investissements	47
9 Recettes d’Investissement	50
10 Analyse financière du Syndicat.....	50
10.1 Evolution des charges et des produits de gestion.....	50
10.2 Evolution de la capacité d’épargne du SMD3 et financement des investissements	50
11 Endettement du SMD3.....	51
11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2024	51
11.2 Bilan de la dette.....	52
12 Bilan.....	55

Cadre juridique du Rapport d'orientations Budgétaires

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

- La présentation d'un Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) est désormais obligatoire,
- Les informations doivent faire l'objet d'une publication et la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique,
- Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la collectivité.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'orientations Budgétaires précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du Rapport d'orientations Budgétaires prévu par la loi NOTRe.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPPF) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaire :

Le II de l'article 13 de la LPPF dispose :

« A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Le Rapport d'orientations Budgétaires doit désormais contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée effective du contrat

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir, et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de la structure.

Les principales actions définies pour l'année 2024 étaient les suivantes :

- ✓ L'achèvement des investissements débutés en 2020 ;
- ✓ La continuité des actions liées à la mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) ;
- ✓ La facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)
- ✓ Le lancement du projet « centre de tri unique sur le département »

1 Contexte d'évolution du Syndicat

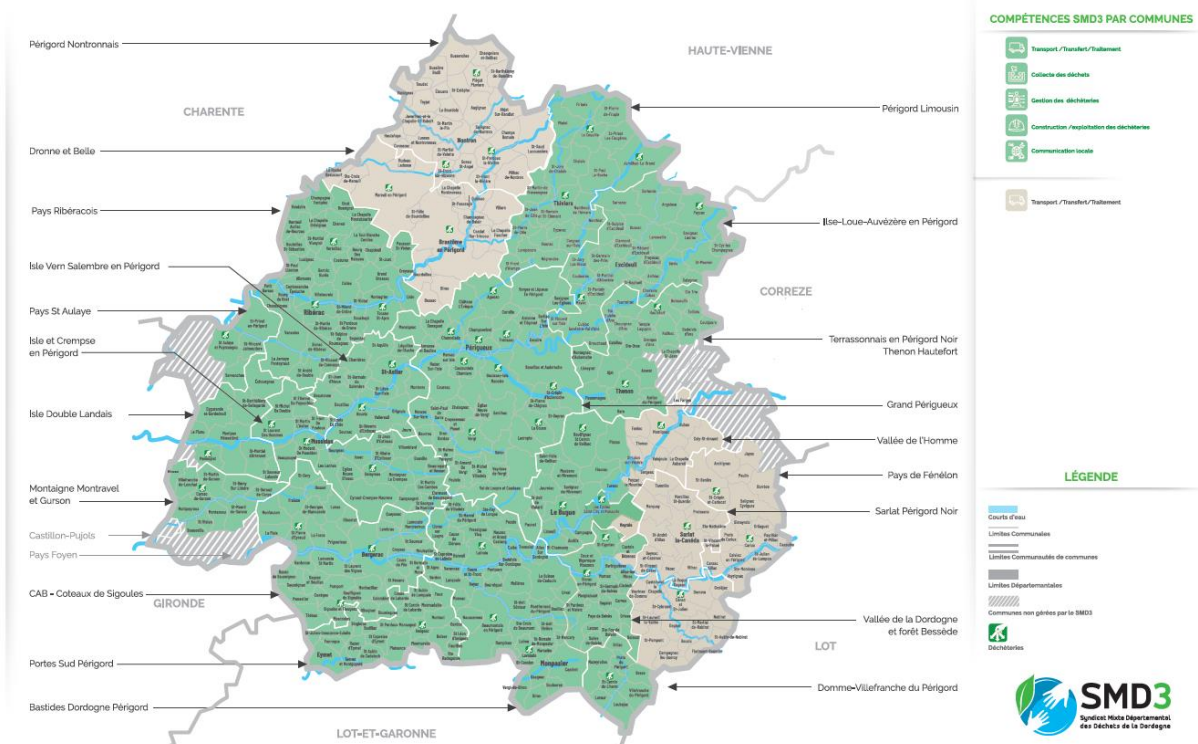
Un syndicat de Traitement de 1995 à 2014 :

En 1995, le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne - SMD3, a été créé pour traiter les déchets des périgourdins. Dès sa création, le mode de traitement des déchets non-valorisables s'est orienté vers l'enfouissement. Aujourd'hui, le SMD3 gère en régie une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) basé à Saint Laurent des Hommes qui accueille les déchets résiduels et le contenu des bennes Tout Venant de déchèterie. Il gère également 40 déchèteries et 2 centres de tri.

Un syndicat de gestion des déchets depuis 2015 :

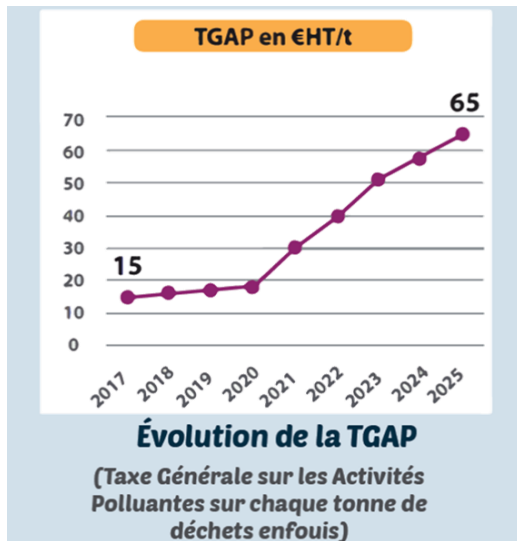
L'année 2015 a été une date charnière dans l'évolution du SMD3 par la 1^{ère} absorption d'un syndicat adhérent. A ce jour, 4 syndicats de collecte ont rejoint le SMD3 et 3 EPCI ont transféré leur compétence collecte.

• LES COMPÉTENCES DU SMD3 AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL • Au 1er janvier 2024



La Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte de 2015 fixe des objectifs ambitieux pour les structures en charge de la gestion des déchets. Pour le SMD3, les objectifs attendus sont :

- Réduire de moitié les déchets enfouis entre 2010 et 2025
- Augmenter le pourcentage de valorisation pour atteindre 65% en 2025
- Agir sur les biodéchets



TGAP à 65 euros en 2025

L'augmentation de la TGAP - Taxe Générale des Activités Polluantes - se poursuit en 2025 avec une hausse de 7€ supplémentaire par rapport à 2024. Le montant s'élèvera à 65€ par tonne de déchets enfouis (58€ en 2024, 51€ en 2023, 40€ en 2022, 30€ en 2021 et 18 € en 2020). A ce jour l'atterrissage est prévu à 65€ par tonne.

En 2025, une surtaxe est calculée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés par cette loi.

L'arrêté préfectoral constatant pour 2025 l'objectif annuel fixé aux installations de stockage des déchets non dangereux et non inertes en dépassement duquel le tarif de la taxe générale sur les activités polluantes prévu au a du A du 1 de l'article 266 nonies du code des douanes est majoré, a été publié par la Préfecture de Région le 28 octobre 2024.

Cet arrêté fixe le seuil pour le site de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes à 40 561T au-delà duquel la surtaxe s'applique.

L'arrêté du 23 octobre 2024 fixe la majoration du tarif à 5 € par tonne.

ÉVOLUTION DES TONNAGES

Depuis le changement de mode de collecte et le passage effective à la Redevance incitative, la production des déchets se modifie par flux.

Les déchets résiduels (sac noir) ont diminué de 43% entre 2019 et 2023, et le flux des recyclables a connu une augmentation de 47% sur cette même période.

CONTENU du SAC NOIR :

Comme tous les 2 ans, une caractérisation du sac noir des périgourdins a été réalisée avec pour la 1^{ère} fois, un zonage mettant en évidence le contenu du sac noir en zone REOMI et en zone TEOM.

Il est constaté un écart de 103kg mettant en évidence l'impact de la REOMI sur le geste de tri et de valorisation des déchets .

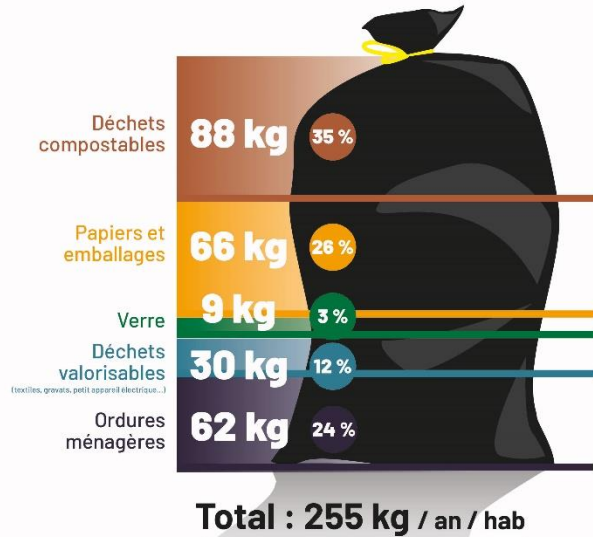
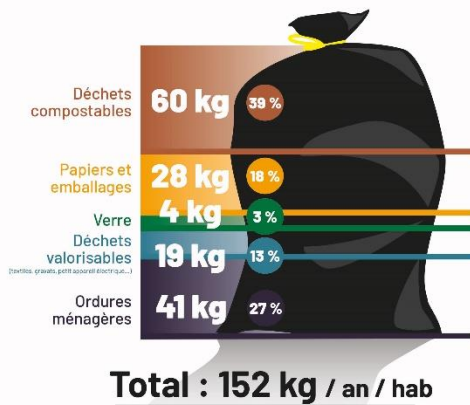
Sac noir d'un Périgourdin en 2023

Secteur en Redevance Incitative

Secteur en TEOM*

*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**103 kg en moins
par habitant en 2023 !**



ORIENTATIONS STRATEGIQUES horizon 2025

Pour atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, renforcée par la loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire (février 2020) ainsi que par la loi Climat et Résilience (août 2021), et réduire l'impact de la TGAP, le SMD3 appuyé de ses adhérents poursuivent la stratégie définie en 2018.

Au cours de l'année 2025, ce schéma stratégique sera actualisé afin de répondre aux nouvelles attentes du territoire pour les 10 années à venir.



LES ORIENTATIONS
STRATEGIQUES
DU SMD3 POUR
PRÉPARER 2025

AXE A

REDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DECHETS

Depuis de nombreuses années, le SMD3 mène des actions volontaristes sur la réduction des déchets.

PROGRAMME SPECIFIQUE POUR LA VALORISATION DES BIODECHETS

En 2021, le programme départemental de valorisation des biodéchets proposé par le SMD3 a été retenu par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine sur la période 2021 – 2024. Ce programme a permis de déployer des solutions de proximité pour la gestion de ses biodéchets ainsi que pour les établissements, collectivités en faisant la demande. Les moyens humains sont également revus pour répondre à cette attente provenant des habitants et des élus locaux.

Cette action va se poursuivre en 2025 avec l'accompagnement et la sensibilisation des usagers des centre-ville de Périgueux et de Bergerac, à l'utilisation des bornes d'apport pour les biodéchets, le déploiement des composteurs collectifs et l'offre des composteurs individuels. Des ateliers seront également proposés pour « former » à l'utilisation de ces outils de valorisation des biodéchets.

REDEVANCE d'ENLEVEMENT d'ORDURES MENAGERES INCITATIVE – Effective depuis le 1^{er} janvier 2023

Au 1^{er} janvier 2025, les habitants de la communauté d'agglomération Bergeracoise financeront l'ensemble de la gestion de leurs déchets via la REOMI. Une note explicative a été transmise à chaque foyer à l'automne 2024 en complément des articles de presse, magazines municipaux, flyers etc.



ETRE PRESENT AU COTE DES USAGERS

Les premiers effets de la mise en œuvre de la REOMI et des actions de communication se font déjà sentir sur la production des ordures ménagères avec une diminution de près de 43% sur le périmètre REOMI (entre 2019 et 2023) couplée à une augmentation des recyclables.

Le SMD3 renforcera ses actions de proximité en allant à la rencontre des usagers en proposant des animations notamment avec le camion en route vers le zéro déchet, des rencontres, des supports de document à chaque type de public.

Au printemps 2024, une application mobile a été lancée permettant à chacun d'ouvrir la borne Omr via son téléphone et offre également aux touristes de passage la possibilité de déposer leurs déchets résiduels par l'achat en ligne d'une ouverture (dit ecopoint).

Une communication spécifique se poursuivra à destination des touristes pour les responsabiliser à la gestion de leurs déchets même en vacances.

Tout au long de l'année, des campagnes départementales accompagneront les habitants dans la gestion de leurs déchets en leur proposant des solutions de réduction et de valorisation.

AXE B

FAIRE ENCORE PROGRESSER LA VALORISATION

L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE se poursuit :

Le schéma de pré collecte et de collecte avec le déploiement des points d'apports volontaires (PAV) se finalise sur les communes de l'agglomération bergeroise ayant fait le choix de ce mode de collecte, toujours en accord avec les maires. Sur les autres communes, les foyers sont dotés de bacs individuels pour les omr et les recyclables.

Le SMD3 a constitué une équipe dédiée qui gère, par secteur géographique, l'ensemble des étapes du projet : dimensionnement, propositions d'implantations, rencontres et validation avec les élus locaux, relations avec les services instructeurs et suivi des travaux jusqu'à réception.

Pour rappel, les stations de Points d'Apport Volontaires sont composées de bornes avec des équipements spécifiques par flux : Omr, Emballages/papier, Verre et Carton. Pour les ordures ménagères, un contrôle d'accès ouvre le tambour et comptabilise les dépôts. Pour les emballages recyclables, le verre et le carton, les bornes sont équipées de sonde de remplissage. Ces équipements internes permettent l'optimisation de la collecte.

Des bornes dédiées aux Biodéchets sont présentes dans l'hyper centre de Périgueux avec également un contrôle d'accès.

Chaque jour, un circuit de collecte par flux est défini en fonction du taux de remplissage des bornes, évitant de ce fait les débordements.

En 2025, le SMD3 s'attachera :

- à poursuivre le déploiement de la présence d'un point d'apport volontaire en accessibilité « renforcée » par commune,

- à installer des tambours 30 litres en remplacement des 60 litres dans les zones denses des 19 communes identifiées où l'habitat est majoritairement vertical, le compostage moins facile et du coup les problématiques d'odeurs plus prégnantes. L'objectif est de permettre aux usagers d'ouvrir 2 fois plus avec le même forfait et au même coût, l'ouverture d'un tambour 30L étant décompté du forfait comme une demi-ouverture.

RENFORCER LA VALORISATION EN DECHETRIERIE

Pour compléter les actions de valorisation des déchets et réduire les déchets destinés à l'enfouissement, le SMD3 se mobilise pour mettre en œuvre l'ensemble des filières responsabilité élargie du producteur comme ce fût le cas pour la filière PMCB en 2024.

AXE C

SE PREPARER AUX EVOLUTIONS NECESSAIRES DES TRAITEMENTS

ANTICIPER L'AVENIR des SITES

L'observatoire départemental des déchets, porté par le SMD3, met en lumière une augmentation significative des recyclables emballages, papiers, journaux magazines et verre. Le nouveau dispositif de collecte de proximité couplé à la communication et à la mise en œuvre de la REOMI confirment les tonnages attendus sur les centres de tri. Une attention particulière sera apportée sur la qualité des déchets entrants en centre de tri.

Un nouveau centre de tri départemental est prévu pour fin 2025 qui devra répondre à toutes les exigences de tri. Les travaux se poursuivront en 2025. Une attention particulière sera faite sur le volet pédagogique et notamment la salle dédiée à l'accueil des visiteurs.

L'Installation de Stockage des Déchets Ménagers Non Dangereux de Saint Laurent des Hommes : dès 2025 le SMD3 doit limiter l'enfouissement des déchets résiduels à 60 000 tonnes par an ; tout en poursuivant ses investissements.

Le nouveau schéma stratégique tiendra compte, notamment, de l'avenir de la gestion des déchets résiduels en Dordogne.

2 Conjoncture économique

LE RECYCLAGE DES MATIERES ISSUES DES CENTRES DE TRI, DES DECHETERIES ET CENTRES DE TRANSFERT

Différentes options de reprise s'offrent aux collectivités à savoir les contrats « Filières » ou les contrats « Fédérations ».

Quel que soit le choix de la collectivité, les modalités de soutien des sociétés agréées sont strictement les mêmes dès lors que les déchets triés respectent les standards par matériau et que la réalité de leur recyclage peut être contrôlée (déclarations de traçabilité).

La Reprise Option Filières était notamment proposée par des Filières de matériaux du type :

- [Acier](#) : ArcelorMittal France
- [Aluminium](#) : FAR
- [Plastiques](#) : Valorplast
- [Papier-Carton](#) : Revipac

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SMD3 a fait le choix de passer des contrats « Filières » aux contrats « Fédérations » afin d'optimiser les coûts de rachat matières et d'augmenter les recettes du syndicat.

Ainsi, les matières sont désormais reprises par des entreprises de recyclage nationales et même locales en direct et sous contrat Fédération : VEOLIA, RECUPRAT pour les emballages fibreux et PAPREC pour les emballages plastiques. Il en va de même pour les fibreux issus des déchèteries gérées par le SMD3 (sociétés SUEZ et SOULARD).

Les métaux quant à eux, sont revenus vers des entreprises labellisées (société DECONS), la filière ARCELOR n'ayant plus la capacité logistique d'assurer les enlèvements sur les centres de tri.

REPRISE DES DECHETS VERTS

Sur la période 2023/2024, le tonnage global entrant de déchets verts est stable.

Année	2023	2024*
Tonnage entrant sur les plateformes	31 623	31 448
Evolution en %		- 0.6 %

*tonnage annuel estimatif calculé sur la période de janvier à septembre 2024

Les déchets verts sont majoritairement évacués par le biais de marchés et de contrats à des prix encore négatifs. En parallèle, certains tonnages sont évacués en valeur positive auprès des professionnels, particuliers et collectivités et notamment du compost.

Le placement de cette matière reste toutefois délicat compte tenu de la position géographique de l'unique plateforme de production à savoir Saint Laurent des Hommes.

REPRISE DU BOIS

Le bois est toujours évacué en valeur négative.

Le déploiement de la nouvelle REP PMCB - responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment - ou plus simplement REP Bâtiment permet de constater une baisse des tonnages. Ce système de gestion des déchets prévoit que les metteurs sur le marché de produits du bâtiment prennent en charge financièrement leur traitement et leur valorisation par l'intermédiaire d'éco-organismes. Ainsi de 2023 à 2024, plusieurs bennes spécifiques ont été installés sur les déchèteries ; d'autres le seront en 2025. Le tonnage financièrement pris en charge par le SMD3 est alors passé de 9 594 à 7897 tonnes (-18% sur la période 2023/2024).

REPRISE DU VERRE

Les tonnages connaissent une hausse régulière, résultat de la mise en place progressive des nouveaux modes de collecte sur le département.

Année	2022	2023	2024*
Tonnage livré chez les verriers	18 795	19 053	19 729
Evolution en %		+ 1.37%	+ 3.55%

*Estimation sur données de janvier à septembre 2024

Comme cela avait été envisagé en 2023, la récession est réellement avérée depuis le 3^{ème} trimestre 2024 : la valeur de reprise qui continuait d'augmenter de manière régulière, est soudainement tombée en dessous du prix de fin d'année 2023.

2024		2023		2022	
T1	28,36 €	T1	23,40 €	T1	21,87 €
T2	28,36 €	T2	23,80 €	T2	22,31 €
T3	23,71 €	T3	24,17 €	T3	22,10 €
T4	18,15 €	T4	24,25 €	T4	22,70 €

Source Verre Avenir

3 Présentation des arbitrages budgétaires 2025

Les principaux facteurs explicatifs traduisant les propositions de construction budgétaire 2025 sont les suivants :

➤ **Hypothèse de rémunération**

Prévision d'augmentation de 2,25% du point de la Convention Collective des Activité du Déchet (CCAD) pour le personnel de droit privé.

Il n'est pas prévu d'augmentation du point d'indice pour les personnels de la fonction publique.

Le Projet de Loi de finances 2025 prévoit une augmentation progressive des taux de cotisation des employeurs à la CNRACL (caisse de cotisation retraite pour les fonctionnaires) de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025.

➤ **Augmentation de la TGAP**

Afin que les objectifs de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte soient respectés, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, à laquelle le SMD3 est soumis du fait de l'enfouissement de ses déchets sur les sites de St Laurent des Hommes et de Milhac, subit une augmentation de 7 €/T en 2025. Cela représente une augmentation de plus de 650 K€ en taxe sur l'année.

La surtaxe pour dépassement du seuil fixé à 40 561 T engendre une charge financière supplémentaire estimée à 175 000 € pour l'enfouissement à l'ISD de Saint Laurent des Hommes, l'impact financier pour l'enfouissement au centre de Milhac n'est pas connu à ce jour.

➤ **Baisse du taux de FCTVA**

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 apporte deux modifications d'ampleur sur le FCTVA. Tout d'abord le taux de FCTVA est diminué de 10%, il s'établirait à 14,85% contre 16,404% actuellement, pour les attributions de FCTVA dès le 1^{er} janvier 2025.

Pour les collectivités qui perçoivent le FCTVA en décalage comme c'est le cas pour le syndicat, il faudrait établir le nouveau taux de 14,85% sur les dépenses d'investissement 2023 si l'on perçoit le FCTVA en N+2.

C'est double peine pour le syndicat qui voit s'appliquer ce nouveau taux sur les dépenses de 2023 et 2024.

De plus, le FCTVA serait également recentré uniquement sur les dépenses d'investissement et non plus sur les dépenses de fonctionnement comme prévu initialement. Seules les dépenses de fonctionnement liées à l'informatique en nuage seraient encore éligibles au FCTVA avec un taux de 5,6% pour les dépenses faites jusqu'en 2024.

Pour le syndicat, la perte financière pour le budget 2025 concernant l'application de ce nouveau taux sur les dépenses 2023 est estimée à 473 000 euros.

A ce jour, il n'est pas possible d'estimer la perte financière sur les dépenses 2024 qui impactera le budget 2026.

➤ **Réalisation des investissements**

Le Programme Pluriannuel des investissements présenté dans le présent rapport tient compte de la priorisation des actions à mener à l'échelle départementale conformément aux orientations stratégiques.

Ces dernières visent à répondre aux objectifs définis par la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les investissements liés à la mise en œuvre de la REOMI sont considérés comme prioritaires sur la période 2018-2025.

La construction du nouveau centre de tri départemental estimée à 50 M€ entraîne un besoin de financement important et induit des charges financières élevées. La mise en exploitation de ce nouveau centre de tri début 2026, couplée à la fermeture des deux centres de tri actuels, permettra de générer une baisse des coûts d'exploitation.

Concernant les autres investissements et équipements inscrits au PPI, une hiérarchisation des opérations est proposée selon les types d'investissements à prévoir. Cette dernière a été définie comme suit :

1. Travaux prioritaires
2. Travaux importants
3. Amélioration
4. Renouvellements matériels
5. Récurrent / entretien

4 Présentation de l'architecture budgétaire 2025

La présentation budgétaire a évolué depuis le 1^{er} janvier 2020 afin d'homogénéiser les présentations budgétaires avec les processus définis pour le pilotage stratégique du SMD3 et la certification ISO 14001.

Les dépenses et les recettes sont ainsi classifiées selon les processus et antennes (secteur géographique) suivants :

➤ **PROCESSUS :**

1. Collecte usagers
2. Collecte déchèteries
3. Transfert
4. Transport
5. Tri
6. Traitement
7. Support / Pilotage

➤ **ANTENNES :**

- Antenne Bergerac
- Antenne Belvès
- Antenne Montpon Mussidan
- Antenne Périgueux
- Antenne Ribérac
- Antenne de Nontron
- Antenne de Thiviers
- Antenne Marcillac
- Antenne Départementale
- ISD St Laurent des Hommes
- Centre de tri Marcillac
- Centre de tri la Rampinsolle
- Centre de tri Départemental

4.1 Présentation des dépenses par processus et services

1. Collecte Usagers

Axes développés en 2025 :

- Poursuite des travaux pour la mise en place des Points d'Apport Volontaires (PAV) sur les secteurs de Périgueux (PAV enterrés) et de la communauté d'agglomération Bergeracoise (CAB)
- Renforcement de l'accessibilité avec un point par commune
- Installation de tambours 30 litres en remplacement des tambours 60 litres dans les zones denses des 19 communes identifiées

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour le processus Collecte Usagers s'élèvent à 14 176 125 euros dont 6 349 538 euros de charges à caractère général et 7 794 919 euros de charges de personnel.

Les principaux postes des dépenses que l'on retrouve sur chaque antenne concernent :

- le carburant pour 2 431 K€ (Bergerac 457 K€, Belvès 383 K€, Montpon 366 K€, Périgueux 570 K€, Ribérac 189K€, Thiviers 466 K€) ;
- la fourniture de pièces détachées, de pneus, de maintenance des bennes robotisées Nord Engineering, d'entretien et réparations des camions de ramassage des déchets pour 1 585 K€ (Bergerac 379 K€, Belvès 202 K€, Montpon 234 K€, Périgueux 438 K€, Ribérac 149 K€, Thiviers 180 K€) ;
- la location de l'ESCAT à Bergerac et fluides (54 K€) ;
- les frais de formation des agents (38 K€) ;
- Diverses dépenses d'entretien des bâtiments et matériels de collecte (630 K€), vêtements de travail et EPI (107 K€), électricité et eau (102 K€), prestation de lavage des bornes sur Périgueux et secteur de Thenon (450 K€), diverses prestations (145K€), abonnement des tablettes et contrôle d'accès (532 K€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus Collecte Usagers représentent 6 532 597 euros soit 13% du budget d'investissement. Le déploiement des bornes en points d'apport volontaire se poursuit sur le secteur de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Il est proposé de modifier un point d'apport volontaire par commune pour en renforcer l'accessibilité, l'enveloppe globale pour 2025 s'élève à 410 K€.

Afin d'améliorer la qualité du service, il est proposé de remplacer certaines trappes de 60L par des trappes de 30L dans les centres-bourg denses, afin de permettre aux usagers de pouvoir déposer leurs déchets résiduels plus souvent et au même coût. Cette opération sera ciblée en 2025 sur les communes de + de 2500 habitants dans le secteur où l'habitat est majoritairement vertical, le compostage plus difficile et les problématiques d'odeurs plus prégnantes. L'ouverture d'une trappe de 30L comptant pour une demi-ouverture. Le montant estimé est de 256 K€.

Il est proposé de poursuivre le renouvellement de la flotte des camions avec l'arrivée de trois camions NE pour le ramassage des déchets en PAV sur Bergerac, Belvès et Montpon (1 149 K€) ainsi que de deux camions grue sur Périgueux (997 K€). Il est également proposé l'acquisition de cinq véhicules de propreté pour Bergerac, Périgueux et Montpon (315 K€), et deux petits fourgons de maintenance pour Montpon et Périgueux (50 K€). Des crédits sont également prévus pour les grosses réparations de camions (270 K€).

Les secteurs de Belvès, Montpon, Ribérac et Thiviers sont entièrement équipés pour la redevance incitative. Une enveloppe de 296 K€ est prévue pour remplacer les contrôles d'accès et bornes vandalisés.

Une enveloppe de 199 K€ est prévue pour remplacer les contrôles d'accès Bluetooth et modifier certains PAV en fonction des besoins de collecte.

➤ Antenne de Bergerac

Le SMD3 poursuit le déploiement des PAV et la distribution des bacs avec le passage du secteur en redevance incitative au 1^{er} janvier 2025, pour un montant global de 953 K€ (bacs individuels, bornes, contrôle d'accès, travaux génie civil et fouilles archéologiques).

Afin de regrouper tout le personnel de collecte sur l'antenne de Bergerac, il est proposé d'agrandir les vestiaires et sanitaires, de créer un parking pour garer tous les véhicules de collecte et de démarrer les études pour la création d'un bâtiment qui permettra de ranger tous les véhicules de l'antenne à l'abri. Le montant de l'opération proposé est de 894 K€.

Sur la fin d'année 2024 l'atelier poids lourds de Bergerac a été créé, afin de clôturer l'opération il est proposé un montant de 60 K€ pour les travaux et 115 K€ pour le matériel de réparation.

➤ Antenne de Périgueux

Les investissements de l'antenne seront marqués en 2025 par la finalisation des installations des bornes enterrées sur la ville de Périgueux (353 K€).

2. Collecte Déchèterie

Axes développés en 2025 :

- Mise aux normes des déchèteries tous secteurs
- Maintien des valoristes sur les déchèteries

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Collecte Déchèteries s'élève à 8 272 078 euros dont 5 028 007 euros de charges à caractère général et 3 244 071 euros de charges de personnel.

- Les principales charges sont liées à l'évacuation des bennes de déchèteries, aux prestations de collecte et traitement des encombrants, des déchets verts, des cartons et autres matières (Bergerac 555 K€, Belvès 327 K€, Montpon 46 K€, Périgueux 325 K€, Ribérac 19 K€, Thiviers 499 K€, Marcillac 572 K€, Départemental (DDS) 552 K€).
- La fourniture de pièces détachées, de pneus, d'entretien et réparations des polybennes (Bergerac 15 K€, Belvès 54 K€, Montpon 56 K€, Périgueux 24 K€, Ribérac 27 K€, Thiviers 66 K€, Départemental 135 K€)
- Le carburant reste un poste élevé de dépenses dans la gestion des bas de quai en régie et se monte à 702 K€ (Bergerac 67 K€, Belvès 61 K€, Montpon 85 K€, Périgueux 339 K€, Ribérac 48 K€, Thiviers 102 K€).
- Afin de diminuer le tonnage des déchets enfouis (Flux Non Valorisable), il est proposé de poursuivre le partenariat avec les structures d'Economie Sociale et Solidaire pour la mise à disposition d'agents valoristes au sein des déchèteries du SMD3 les plus fréquentées pour un coût global de 617 K€ (Bergerac 117 K€, Belvès 63 K€, Montpon 56 K€, Périgueux 282 K€, Ribérac 24 K€, Thiviers 75 K€).
- Divers postes de dépenses : fluides (79 K€), produits d'entretien et petites fournitures d'équipement (36 K€), prestations d'entretien et de maintenance des bâtiments et espaces verts (146 K€), agent de sécurité pour Périgueux (60 K€), vêtements de travail et lavage (51 K€), formation (10 K€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le processus Déchèterie s'élèvent à 799 310 euros, soit 2% des dépenses d'investissement liées principalement aux mises aux normes des déchèteries et à l'acquisition de nouveaux matériels.

➤ Antenne de Bergerac

Afin d'améliorer les conditions de circulation des engins (Polybennes et PACKMAT) il est proposé d'effectuer des travaux de reprise de bas de quai sur la déchèterie de Bergerac (19 K€).

Il est proposé la réfection des garde-corps sur les déchèteries de Saint Pierre d'Eyraud, Sigoulès et Issigeac pour un montant de 29 K€.

Il est proposé de renouveler une partie des caissons de déchèteries pour un montant de 55 K€, l'acquisition d'un transpalette électrique (6 K€) et le remplacement de la cuve à huile de vidange de la déchèterie de St Pierre d'Eyraud (2 K€).

➤ Antenne de Belvès

Afin de se mettre en conformité vis-à-vis de la DREAL, sur la déchèterie du Bugue, il est proposé de reprendre la gestion des eaux pluviales (bassins, bordures, séparateurs hydrocarbures) et la défense incendie pour un montant total de 83K€ et 15 K€ pour le dossier ICPE.

Il est proposé le renouvellement de caissons pour 20 K€, la mise en place de rideaux métalliques pour 4 K€, et divers matériels de maintenance (balayeuses, souffleurs, balance) pour un montant de 16 K€.

➤ Antenne de Montpon

Il est proposé le renouvellement de caissons pour 35 K€ et 2K€ de petits matériels pour la déchèterie mobile.

➤ Antenne de Périgueux

Dans le cadre de la mise aux normes réglementaire pour donner suite aux prescriptions DREAL au titre des ICPE (Traitement des eaux de voirie), il est proposé de mettre à niveau la déchèterie de Rouffignac pour un montant total de 8 K€.

Dans le cadre de la mise aux normes ICPE des installations et afin d'améliorer les conditions de dépôt et de broyage des déchets verts, il est proposé de réaliser une plateforme de stockage et de broyage de déchets verts sur la déchèterie de Breuilh pour un montant total de 331 K€.

Il est proposé d'étudier la faisabilité de mise en place de commodités (WC, sanitaire et douche, branchement électrique + eau) sur la déchèterie d'Agonac, pour un montant de 40 K€.

Afin d'étudier la faisabilité pour la création d'une déchèterie sur le site actuel du centre de tri de la Rampinsolle, il est proposé de recruter un AMO pour un montant de 20 K€.

Il est proposé le renouvellement de caissons pour un montant de 50 K€, d'armoire pour les DMS sur la déchèterie de Périgueux (20 K€), la mise en place de rideaux métalliques (3 K€), le remplacement de la cuve à huile de vidange à la déchèterie des Eyzies (3 K€).

➤ [Antenne de Thiviers](#)

Il est proposé la réfaction et mise en conformité du garde-corps sur un quai gravats de la déchèterie de Mayac pour un montant de 3 K€ et la mise en place de rideaux métalliques (3 K€).

Il est proposé le renouvellement des caissons qui seront équipés de crochet d'ouverture de porte automatique pour un montant de 30 K€.

3. Transfert

Axes développés en 2025 :

- Mise aux normes du centre de transfert de Bergerac
- Mise aux normes de la plateforme bois au centre de transfert de Périgueux par rapport au risque de propagation du feu et reprise du quai de chargement du verre
- Adaptation du système de nettoyage des hauts et bas de quais des Centres de Transfert (enrouleurs)

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Transfert s'élève à 2 085 532 euros dont 1 453 313 euros de charges à caractère général et 632 219 euros de charges de personnel.

Les principales charges à caractère général relèvent des frais de transport et traitement du bois et déchets verts (528 K€), maintenance, entretien et réparation des matériels, équipements et espaces verts (506 K€), carburant (152 K€), fluides (151 K€), des analyses obligatoires (57 K€) et autres fournitures (38 K€), les frais de formation (6 K€), EPI et vêtements de travail (15 K€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus s'élèvent à 620 300 euros soit 1% du total des dépenses d'investissement du SMD3.

➤ [Antenne de Bergerac](#)

Il est nécessaire de mettre aux normes ICPE le centre de transfert de Bergerac, le montant proposé est de 472 K€.

➤ [Antenne de Périgueux](#)

Il est proposé de mettre aux normes ICPE le centre de transfert de la Rampinsolle par rapport au risque de propagation du feu sur la plateforme Bois ainsi que la reprise du quai de chargement du verre pour un montant de 116 K€.

➤ [Antenne de Nontron Saint Front sur Nizonne](#)

Afin de maintenir la conformité des rejets d'eaux du CT il est proposé de refaire le système de traitement par lit planté de roseaux pour un montant de 12 K€.

4. Transport

Axes développés en 2025 :

- Renouvellement continu de la flotte de FMA (remorques à fond roulant) et tracteur routier
- Acquisition des FMA nécessaire au transport des refus de tri du nouveau centre de tri départemental

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Transport s'élève à 2 206 111 euros dont 881 050 euros de charges à caractère général et 1 325 061 euros de charges de personnel.

Les principales charges à caractère général sont le carburant (445 K€), les réparations et maintenance de véhicules (290 K€), le transport des déchets résiduels vers Milhac (39 K€), le télépéage (65 K€), les vêtements de travail, EPI et lavage (19 K€), frais de carte gris (15 K€) et les frais de formation (3 K€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus s'élèvent à 1 406 000 euros, soit 3% du total des investissements du syndicat.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la flotte, il est proposé l'acquisition de 8 FMA pour la gestion des refus de tri provenant du nouveau centre de tri départemental (865 K€), 2 tracteurs routier et 2 FMA pour le centre de transfert de Bergerac.

5. Tri

Axes développés en 2025 :

- Comité de pilotage de baisse de la qualité de l'entrant
- Suivre le respect des délais de conception et réalisation du centre de tri départemental
- Comité de pilotage de reclassement des agents du centre de tri de Marcillac
- Comité technique du démantèlement des centres de tri de Marcillac et de La Rampinsolle

Les dépenses de fonctionnement pour le processus s'élèvent à 12 485 293 euros dont 9 709 496 € de charges de gestion courante et 2 775 797 euros de charges de personnel.

Les dépenses d'investissement pour le processus tri s'élèvent à 29 011 483 euros soit 56% du budget d'investissement.

➤ Centre de tri de MARCILLAC

Dépenses de fonctionnement

Le centre de tri de Marcillac a connu une hausse continue des apports de déchets propres et secs ces trois dernières années (liés au déploiement des PAV, à l'augmentation des apports du SYTTOM 19 à la suite de la mise en place de la TEOMI, à l'accueil des DPS du secteur de Bergerac notamment...)

Le tonnage annuel prévisionnel en 2025 est estimé à 14 400 tonnes (1200 tonnes par mois), soit 23% de plus par rapport au tonnage 2023.

Le budget prévisionnel global pour le fonctionnement du site est estimé en 2025 à 4 452 K€ dont 2 776K€ de charges de personnel, 66 K€ de frais fixes (fluides), 1 193 K€ de transport et traitement des refus de tri, 352 K€ d'entretien, réparation et maintenance du matériel et des bâtiments, 60 K€ de vêtements de travail, lavage et EPI, 4 K€ de formation.

En recettes, il est prévu de refacturer le SYTTOM (transport DPS/refus et traitement refus) à hauteur de 1 018 K€ (équivalent 3750 tonnes entrantes).

La revente globale des matières issues du tri des emballages est estimée à environ 416 K€.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le centre de tri de Marcillac s'élèvent à 225 000 euros.

Ce budget correspond à l'acquisition d'un stock de moteurs, de convoyeurs et de pièces de rechange critiques (180 K€), la mise en place d'une ligne de vie pour intervenir en sécurité sur le process (30 K€) et le lancement d'une étude pour le devenir du site (15 K€).

➤ Centre de tri de LA RAMPINSOLLE

Dépenses de fonctionnement

Le coût d'exploitation du centre de tri de la Rampinsolle s'élève à 6 533 K€. Ce montant couvre les dépenses de tonnages triés sur place (26 300 T) et celle des tonnages envoyés au centre de tri d'Illats (4 481 T).

Le budget concernant les refus de tri s'élève à 1 008 K€.

Les autres lignes de dépenses (fonctionnement du site : électricité, contrats de maintenance...) sont estimées à 492 K€.

Les recettes liées à la revente de matières sont estimées à 1 328 K€.

➤ [Centre de tri départemental](#)

Dépenses d'investissement

Dans le cadre de la mise en place de la REOMI à l'échelle départementale, il est nécessaire d'augmenter les capacités de tri des déchets valorisables et pour cela il a été décidé en 2022 la construction d'un centre de tri départemental unique pouvant accueillir tous les emballages de la Dordogne, les travaux d'une durée de 18 mois, ont débuté en fin d'année 2024 et se poursuivent en 2025 pour un montant de 28 786 K€.

6. Traitement**Dépenses de fonctionnement**

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Traitement s'élève à 7 785 170 euros dont 6 518 080 euros de charges à caractère général et 371 084 euros de charges de personnel, tenant compte des provisions pour la post-exploitation de l'ISD, dépense d'ordre budgétaire, pour un montant de 783 506 euros.

Cette année encore, la TGAP liée à l'enfouissement (Taxe Globale sur les activités Polluantes) augmente de 7€ la tonne (soit 65 € la tonne enfouie pour 2025). Cette augmentation représente une enveloppe de 525 K€ pour le SMD3 portant le montant de la TGAP à 4 350 K€.

Comme indiqué en page 13, la surtaxe pour dépassement du seuil fixé à 40 561 T engendre une charge financière supplémentaire estimée à 175 000 € pour l'enfouissement à l'ISD, l'impact financier pour l'enfouissement au centre de Milhac n'est pas connu à ce jour.

Le montant de TGAP s'élève donc à 5 047 K€.

Le budget pour l'exploitation des casiers en tant que tel (traitement et évacuation des lixiviats, entretien et réparation de la STEP, analyses, électricité...) s'élève à 1 406 K€.

Une contribution est versée aux communes de Saint Laurent des Hommes et Saint Barthélémy de Bellegarde pour l'entretien des routes à hauteur 113 K€.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 078 444 euros, soit 2% du budget d'investissement, tenant compte de la reprise de provisions pour la post exploitation de l'ISD, dépense d'ordre budgétaire, pour un montant de 199 644 euros.

Le budget d'investissement est moins élevé que les années précédentes, en effet le casier F3F4 déjà en exploitation depuis octobre 2024 sera recouvert (fin d'exploitation prévue vers fin d'année 2025) et le casier F5F6 finira d'être achevé (494 K€). Toute la partie de construction du secteur G est décalé

en 2026. En 2025, seules des études géotechniques et la création du marché par un Maître d'œuvre seront réalisées (55K€).

En parallèle de la construction des casiers, d'autres projets seront lancés ou étudiés dans un souci constant d'amélioration et de sécurisation du site et des équipements :

- Création d'une plateforme dans le but d'accueillir les installations de l'entreprise WAGABOX pour un montant de 155 K€ (Installation de transformation du biogaz en biométhane qui sera réinjecté dans le réseau de gaz de ville).
- Etude d'un projet d'agrandissement de la STEP afin de multiplier par 2 le volume de lixiviats traités. En 2024 le volume traité de lixiviats avoisinera les 10 000m³, l'objectif étant de pouvoir en traiter 20 000m³ et ainsi baisser notre besoin d'évacuation par un prestataire. (160 K€ pour les études à réalisées sur le traitement des lixiviats, recrutement d'un Assistant à la Maitrise d'Ouvrage...).
- Acquisition d'un nouvel analyseur Biogaz (8 K€).
- Achat de pièce de rechange pour la STEP et la torchère (47 K€).

7. Support / Pilotage

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Support / Pilotage s'élève à 33 549 965 euros dont 4 405 132 euros de charges à caractère général et 9 637 933 euros de charges de personnel, tenant compte des dotations aux amortissements, dépense d'ordre budgétaire, pour un montant de 16 300 000 euros et de charges financières (intérêts de la dette) pour un montant de 2 235 K€.

➤ Service Usagers

Le service Usagers a de nombreuses missions aussi importantes les unes que les autres :

- La constitution de la base de données usagers (particuliers, professionnels petits et gros producteurs, administrations et associations) et sa mise à jour
- Contribuer au succès de la Redevance Incitative avec la fiabilisation de la base de données usagers pour assurer la facturation et les recettes du SMD3
- Accompagner les usagers dans le changement éventuel de leur mode de collecte, la mise en place de la REOMI, la compréhension de leur facture et ce qu'elle inclut
- Répondre aux sollicitations de nos usagers (appels, courriers et courriels) en veillant à atteindre une qualité de service élevée
- Mettre à jour la base de données concernant le secteur de la CAB pour son passage en redevance incitative le 1^{er} janvier 2025

- L'accompagnement et la mise en place d'une solution privative pour les gros producteurs de déchets par notre équipe commerciale

Année 2024

L'envoi de la 1^{ère} facture de Redevance Incitative entre mars et juin 2023, puis une seconde partie en septembre 2023 pour les communes de Périgueux et Lalinde, a généré des flux massifs d'appels ainsi que de courriers et courriels d'usagers. Nous avons pu répondre à toutes les demandes de changement de situations signalées par les usagers au cours du premier trimestre 2024.

Cette année 2024 est également marquée par la première facturation de la part variable des usagers au titre de la REOMI 2023, nous avons dû traiter les changements de situation tardifs ainsi que les contestations liées à cette part variable.

Nous avons pu traiter cette année les demandes de remise gracieuse des usagers avec une surproduction de déchets indépendante de leur volonté (surplus médical, textiles de protection pour incontinence...).

Une note d'information pédagogique (avec les tarifs 2024) a été envoyée à l'ensemble des usagers du territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise sur la fin du mois d'octobre et la prise en charge de la mise à jour des dossiers suite aux appels des usagers a pu se faire avec succès, permettant ainsi l'envoi de la facturation 2025 sur une base fiable.

Fin mars nous avons intégré un nouvel outil dans notre service, la solution KIAMO. Cette solution permet une meilleure gestion des flux d'appels et courriels. Elle permet également aux superviseurs du service de piloter les flux en temps réel et ainsi optimiser l'affectation des agents aux différentes missions liées à leur poste.

Le déploiement des points d'apport volontaire ainsi que la distribution des bacs sur le secteur de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a conduit à l'installation de bornes privatives et à la mise en place de la Redevance Spéciale auprès de nouveaux professionnels et collectivités, portant à environ 350 le nombre total d'installations en bornes privatives réalisées à fin octobre par le Service Commercial ainsi qu'une cinquantaine en bac privatifs.

Le SMD3 continue son travail sur la recherche des foyers non-inscrits dans le but de lutter contre les dépôts sauvages à l'aide de sources mises à sa disposition (listes électorales, fichiers des nouveaux voisins la Poste, matrice cadastrale...).

Ces axes se traduisent en termes de budget :

En dépenses de fonctionnement

Le principal poste des dépenses de fonctionnement concerne les charges de personnel (1 806 K€) avec un effectif fixé à environ 40 personnes en 2024, il en sera de même pour 2025. Cet effectif inclut le service technico-commercial (5 personnes), les encadrants et la responsable du service.

Les autres postes de dépenses concernent les frais liés à la gestion du courrier et notamment les frais d'affranchissement (courrier égrené 33 K€), les sacs prépayés pour les personnes en perte d'autonomie et pour lesquelles un service de collecte a été mis en place (18 K€), les badges permettant l'ouverture des bornes et l'accès en déchèterie (22 K€), les campagnes de SMS (26 K€) et l'étude concernant le baromètre de satisfaction (30 K€).

➤ Service Facturation

Le service Facturation, composé de 7 agents, gère la facturation de la REOMI pour le compte des 15 EPCI concernés par la redevance incitative.

En 2024, au mois d'octobre, ce service a généré 219 000 factures (contre 190 240 pour l'année 2023), ces factures concernent la part variable 2023, la facturation de la REOMI 2024 et toutes les régularisations portant sur les deux exercices.

L'envoi de la facture pédagogique sur le secteur de la CAB a permis aux usagers d'adhérer au prélèvement automatique en 1 ou 3 fois. Depuis 2023, le service a enregistré environ 45 000 mandats SEPA soit 30% de la base usagers enregistrée à ce jour.

Ce service se verra étoffé d'une personne supplémentaire en 2025 pour gérer la facturation de la REOMI sur le secteur de la CAB, concernant environ 30 000 foyers.

➤ Service Communication

Le budget du service communication s'élève à 278 800 € (hors masse salariale) pour l'année 2025. 248 800 € sont prévus en dépenses de fonctionnement, 30 000 € en dépenses d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Mise en place de la redevance incitative et déploiement technique pour le grand public, les professionnels et les collectivités sur le secteur de la CAB :

L'accompagnement des publics implique le développement des campagnes de communication grâce à des outils adaptés et diversifiés. Ainsi les éléments de communication prendront forme aux moyens d'affichage, adhésifs, flyers, guides REOMI, guides thématiques, formation des élus et des agents municipaux, calendriers de collecte, réglottes tri, opérations d'informations de proximité ...

Campagnes publicitaires départementales multicanales (médias, affichage urbain, spot cinéma...)

Création de livrets métiers, nouveaux supports de communication interne orientés Qualité Sécurité Environnement.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent l'équipement des sites en panneaux d'information en particulier, le remplacement des panneaux de filières de déchèteries en harmonie avec la nouvelle charte graphique validée et déployée en 2024 pour les nouvelles filières PMCB.

➤ Service Animation

Le service animation a pour missions d'informer et d'accompagner les usagers en menant des actions de proximité sur les thématiques de la réduction et du tri des déchets, dans un but global de protection de l'environnement et de participer à l'atteinte des objectifs de la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte.

Pour cela, le service dispose d'un budget de fonctionnement de 43 300€ pour 2025 (hors masse salariale), et d'une équipe de 10 animateurs et une coordinatrice.

Le service met en place environ 350 animations par an sur tout le territoire du SMD3 pour tout type de public (usagers grand public, enfance/jeunesse, associatif, tourisme, professionnel, élus, agents smd3, collectivités, médico-social, habitat collectif, seniors...), et sur différentes thématiques : REOMI, tri, prévention, compostage, textile, zéro déchet, réemploi, éco-organismes, anti-gaspillage alimentaire...

Les animateurs sont également missionnés pour proposer des ventes de composteurs individuels (200 rdv de vente) et installer environ 80 sites de compostages collectifs et partagés sur le territoire en collaboration avec l'unité biodéchets.

Ils proposent environ 200 visites de nos sites pour tous : ISDND, centres de tri, déchèteries.

Ils conçoivent et distribuent l'agenda scolaire et le livret scolaire à destination de tous les élèves des écoles élémentaires du territoire, et ce, tous les ans. Environ 20 000 élèves reçoivent cet agenda.

Ils participent activement à des missions interservices, comme la déchèterie mobile, les campagnes de broyage.

Ils sont force de proposition sur les semaines événementielles telles que la semaine européenne de la réduction des déchets en novembre, la fête « du sol vivant » en octobre, « tous au compost » en avril et la semaine de l'économie sociale et solidaire en mars.

Ils sont également régulièrement partenaires de différentes manifestations organisées sur le territoire, qui ont pour thématique la proximité et/ou l'environnement : 150 manifestations où l'on prête du matériel de tri ou de nettoyage de la nature, on accompagne et forme les bénévoles, on participe à l'évènement...

Ils circulent avec le camion zéro déchet et/ou la roulotte afin d'informer et de sensibiliser les usagers en direct sur leurs pratiques.

Projet 2025 : créer un lien et/ou partenariat avec le réseau des recycleries et ressourceries du territoire, afin de collaborer plus efficacement sur la thématique de la seconde vie ou du déchet = ressource.

➤ Service Informatique

Le budget de fonctionnement du service informatique s'élève en 2025 à 956 850 € (hors masse salariale) et à 599 607 € de budget d'investissement.

Il recouvre plusieurs charges récurrentes liées à la maintenance et redevances mais aussi des projets de développement numérique et sécurité des installations.

Le détail synoptique se présente comme suit :

- Renouvellement parc informatique, système et licences propriétaires (100 K€)

- Développements applicatifs et passerelles spécifiques
- Serveurs informatiques, solutions de sauvegarde, matériels réseaux et PC
- Matériels de reprographie et télécommunication
- Renouvellement du logiciel de pesées
- Mise en place d'un Système d'Information Globale (SIG) et financement du PCRS (135 K€)
- Sécurité et sureté des installations et interconnexion des sites (314 K€)
- Travaux de raccord internet
- Déploiement d'un système anti-intrusion
- Déploiement de la vidéo protection

A ces dépenses d'investissement s'ajoutent des coûts en fonctionnement qui permettent le pilotage de l'activité informatique au sein de la structure.

- Frais de télécommunication pour l'ensemble de la structure qui s'élèvent à 450 K€
- Campagne d'informations aux usagers
- Abonnements téléphonie et internet
- Droits d'utilisation informatique en mode SaaS, différentes applications métiers et outils de production (457 K€)
- Maintenance des installations (télésurveillance, Assistance, Copieurs etc...) (132 K€)
- Location mobilière (254 K€)
- Pilotage et sous-traitance (142 K€)
- Petit matériel, documentation, ... (16 K€)

Une partie de ces dépenses sont compensées par des recettes obtenues via la pose de caméras en déchèteries sur les D3E (23 K€).

➤ Service Moyens Généraux

Le service Moyens Généraux centralise les dépenses liées aux fluides, aux carburants et diverses dépenses. Son budget de fonctionnement s'élève à 6 875 255 € (hors masse salariale).

Dépenses de fonctionnement

Le service Moyens Généraux a en charge les dépenses liées aux :

- assurances (1 072 K€ hors RH)
- taxe sur essieu (43 K€)
- taxes foncières (55 K€)
- abonnements (23 K€)
- fournitures administratives et enveloppes (38 K€)
- affranchissement (28 K€)
- frais de déplacement et de bouche (17 K€)
- vêtements de travail et EPI (257 K€)
- lavage vêtement de travail (35 K€)
- électricité (1 200 K€)
- eau (79 K€)
- carburants (4 001 K€)
- agent de sécurité au siège (50 K€)

➤ Service Prévention

Depuis 2010, le SMD3 œuvre pour la valorisation des biodéchets. Chaque habitant est invité à acquérir un composteur individuel pour passer à l'action. Pour donner suite aux MODECOM réalisés en 2021 et 2023, la part des biodéchets représente 1/3 soit encore 75 kg par Périgourdin.

Le SMD3 souhaite donc poursuivre et renforcer ses actions afin de répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets dès janvier 2024 (Loi AGECE). Plusieurs solutions techniques adaptées sont prévues :

- Acquisition de composteurs individuels :

Le Service Prévention-Biodéchets gère l'achat et la revente des composteurs domestiques. En lien avec les animateurs départementaux, il sensibilise les usagers aux bonnes pratiques du compostage individuel via des ateliers, des permanences camion 0 déchet et supports de communication variés.

- Réponse réglementaire Loi AGECE et Mise en place de solutions techniques pour le tri à la source des biodéchets :

Pour donner suite au dispositif TRIBIO finalisé en 2024, les 3 volets d'accompagnement sont repris pour favoriser la réduction des déchets dans les OMr :

- 1/ La gestion de proximité avec un dispositif de compostage collectif et l'aide à l'achat d'unités de compostage spécifique,
- 2/ La communication auprès des usagers et la formation avec une montée en compétences des agents pour apporter une réponse technique spécifique à chaque projet (communal, établissements, ...),
- 3/ le suivi d'une collecte séparée des biodéchets sur l'hypercentre de Périgueux et le déploiement sur Bergerac.

Pour mener à bien ses missions, le service Prévention bénéficie d'un budget de 233 000 € en fonctionnement et prévoit une recette de 129 000 euros correspondant à la vente des composteurs individuels (participation du SMD3 à hauteur de 50%) et de composteurs collectifs (participation du SMD3 à hauteur de 30%)

➤ Service Qualité Sécurité Environnement

Le budget du service s'élève à 465 512 € (hors masse salariale).

Les principales charges pour 2025 sont :

- Les coûts liés à la protection des agents (EPI, vaccins, trousse de secours, PTI) budgétés en propre par chaque antenne s'élèvent au global à 239 K€.
- Les analyses obligatoires (rejets aqueux, compost, déchets verts, radioactivité, biogaz, émissions de poussières, expositions au bruit, vibrations) s'élèvent au global à 156 K€.

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont :

- les dépenses liées au système de management QSE (audit, démarche qualité) : 17 K€
- les démarches en lien avec la gestion des ICPE (publication légale, impression dossiers ICPE) : 2 K€

- la surveillance santé a été reprise cette année par le service car elle n'est pas rattachable à un site (mesures exposition amiante, bois, agents chimiques, bruit, vibration) : 76 K€. Dépense importante cette année mais qui est réalisée tous les 5 ans.

Dépenses d'investissement

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont les études réglementaires obligatoires pour créer/modifier/fermer un site d'exploitation ICPE :

- Dossier de mise aux normes de la déchèterie de Le Bugue secteur de Belvès : 15 K€
- Dossier de modification des activités du centre de tri Marcillac suite à l'arrêt de la chaîne de tri : 15 K€
- Dossier de modification/réorganisation des activités du centre de transfert de LR suite à l'arrêt du centre de tri : 10 K€

➤ Service Verbalisation et gestion des dépôts sauvages

Dans le cadre du déploiement des PAV sur le territoire du SMD3, de la mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2023, mais surtout de la recrudescence des dépôts au pied des bornes et de l'augmentation des taux de refus dans les centres de tri, le SMD3 a créé en 2023 un service verbalisation et gestion des dépôts sauvages.

Son budget pour 2025 s'élève à 236 539€, composé pour l'essentiel de charges de personnel.

Pour 2024, l'année va se clore sur un nombre de rapports d'infractions avoisinant les 3000 procédures pour des recettes estimées à 360 000 euros, et plus de 500 enregistrements d'office.

L'organisation du service

Le service est composé de quatre agents assermentés, trois agents de terrain et une responsable de service.

Un cinquième agent a rejoint le service en appui administratif pour faire face à l'augmentation des procédures.

Le service est également renforcé par 3 agents de constatations (agents de repasse assermentés effectuant des actions de verbalisation en complément de leur missions principales).

Principales missions

Le respect du règlement de collecte, à savoir :

- Lutter contre les dépôts de toute sorte (sacs noirs, sacs jaunes, encombrants, cartons...) déposés au pied des bornes
- Lutter contre la présence de sacs noirs dans les bornes réservées aux déchets recyclables

Pour 2025, le service va étoffer ses compétences avec la réalisation en interne des titres de recettes afférentes au service et la mise en place de la vidéosurveillance en partenariat avec les communes.

➤ Maintenance du patrimoine

L'Unité Maintenance du Patrimoine a pour objectif de structurer à l'échelle départementale la maintenance bâtementaire, l'entretien des espaces verts et la maintenance des équipements de pré-collecte (containeurs semi-enterrés, containeurs enterrés et bornes aériennes).

Le budget alloué à ce service s'élève à 420 223 € (hors masse salariale).

En 2024, la responsable d'unité a piloté les 3 équipes :

- L'équipe de la maintenance bâtementaire est aujourd'hui constituée d'un chef d'équipe et de 5 agents dont 3 qui proviennent de reclassements effectués à la suite du changement de mode de collecte. Cette équipe intervient sur tous les sites du SMD3 en plomberie, métallurgie, électricité et aménagement. L'objectif est de réaliser en régie la maintenance, les réparations et les petits travaux liés au patrimoine bâtementaire du SMD3 afin de limiter les coûts et le recours aux entreprises extérieures.
- Sous la responsabilité du même chef d'équipe que la maintenance bâtementaire, l'équipe d'entretien des espaces verts est constituée de 3 agents à temps plein qui proviennent également de reclassements effectués à la suite du changement de mode de collecte. Ce qui permet de reprendre progressivement l'entretien des espaces verts des sites du SMD3 en régie.
- L'équipe de maintenance pré-collecte a vu le jour en octobre 2024, avec l'arrivée d'un premier agent. Pour cette maintenance, il est prévu que les petites opérations de maintenance soient réalisées par les agents des antennes afin de garder de la réactivité et que les opérations de maintenance plus complexes soient réalisées par l'équipe départementale.

Pour 2025, les principaux objectifs de l'unité sont :

- Pérenniser l'organisation et le fonctionnement des équipes de la maintenance bâtementaire et d'entretien des espaces verts.
- Continuer à suivre et gérer le marché des VGP bâtementaire sur l'ensemble du SMD3.
- Suivre et maîtriser le budget alloué à la maintenance du patrimoine.

➤ Maintenance du Matériel Roulant

L'Unité Parc Roulant a vu le jour début 2022, avec pour objectif la mise en place d'une organisation départementale de la maintenance des véhicules permettant d'harmoniser, de mutualiser, de rationaliser et de piloter les moyens humains et techniques. Cette organisation repose aujourd'hui sur les ateliers du Grand Périgueux, de Montpon-Mussidan, de Thiviers et de Bergerac.

Les objectifs 2024 n'étant pas pleinement atteints, en 2025 l'unité va continuer la mise en œuvre de son projet de maintenance départementale avec les objectifs suivants :

- Mise en service du nouvel atelier de Bergerac, livré fin 2024.
- Harmoniser la gestion et le suivi du parc via une GMAO.
- Pérenniser et stabiliser l'organisation et le fonctionnement des ateliers.

Pilotée par le responsable d'unité et son adjoint, l'unité est composée de 4 équipes :

- Périgueux : 2 mécaniciens. A pourvoir : 1 chef d'atelier et un 3^e mécanicien.
- Montpon-M : 1 chef d'atelier. A pourvoir : 2 mécaniciens.
- Thiviers : 1 chef d'atelier et 1 mécanicien.
- Bergerac : 1 chef d'atelier et 1 mécanicien.

Le Budget Primitif 2025 a été élaboré en collaboration avec les différents exploitants afin de tenir compte de leurs retours d'expérience et de leur évolution de parc ou de périmètre. En fonctionnement, le budget alloué à cette unité est de 2 841 K€.

5 Dépenses de personnel

✓ ANNEE 2024

Les dépenses prévisionnelles 2024 en personnel (Chapitre 12) s'élèvent à 25 177 034€ et représentent 32,7% des dépenses de fonctionnement.

Au 15 octobre 2024, le tableau des emplois du SMD3 est le suivant :

Tableau des emplois permanents - fonctionnaires :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
Emploi fonctionnel de Directeur Général des services	A	1	35 H
FILIERE ADMINISTRATIVE		36	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché	A	3	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	5	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	1	35H
Rédacteur	B	2	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	9	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	6	35H
Adjoint administratif	C	9	35H
FILIERE TECHNIQUE		241	
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 1e classe	B	6	35 H
Technicien principal 2e classe	B	3	35H
Technicien	B	2	35H
Agent de maîtrise principal	C	22	35H
Agent de maîtrise	C	24	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	90	35H

Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	36	35H
Adjoint technique	C	47	35H
		1	22H30
		1	19H30
		1	18H
		1	16H
		1	7H
FILIERE ANIMATION		10	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur principal 2 ^e classe	B	1	35H
Animateur	B	3	35H
Adjoint d'animation Ppal 1 ^{ère} cl	B	1	35H
Adjoint d'animation Ppal 2 ^{ème} cl	C	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1 ^e cl	C	1	35H
TOTAL AGENTS TITULAIRES		289	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois non cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Position	Nbre postes	Horaire
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	1	1	3	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	1	1	4	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	1	1	14	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	20 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	15 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	24 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de transfert	1	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	2	1	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	2	1	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	1	6	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	1	7	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	2	9	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	2	2	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	2	2	7	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	2	1	35 H

AR Prefecture

024-252405329-20241126-06112024-DE
Reçu le 04/12/2024

Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	2	4	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de gestion de plateforme	2	2	3	35 H
Maintenance collecte	Employé	Assistant d'exploitation	2	2	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	2	1	35 H
Maintenance Traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	2	4	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	23	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	1	24H50
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	1	17H30
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte polyvalent	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	2	3	9	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	2	3	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	4	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	1	24 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	3	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	3	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	1	12	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	1	8	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier Qualifié	Chef d'équipe	3	1	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	1	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	1	2	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier qualifié	Planificateur	3	1	1	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier qualifié	Chargé de projets	3	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier Qualifié	Informaticien	3	1	3	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé Qualifié	Chargé de projets	3	1	1	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier qualifié	Planificateur	3	2	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	2	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier qualifié	Agent de déchèterie mobile	3	2	3	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	2	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	2	1	35 H

AR Prefecture

024-252405329-20241126-06112024-DE
Reçu le 04/12/2024

Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	2	1	35 H
Maintenance traitement	Employé qualifié	Informaticien	3	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé qualifié	Assistant administratif spécialisé	3	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé qualifié	Assistant administratif spécialisé	3	2	1	31H50
Maintenance Etudes et Dévpt	Ouvrier qualifié	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	2	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Employé qualifié	Chargé de relations usagers/chargée de secteur	3	2	2	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	3	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargée de projets / Relations sociales	3	3	2	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	3	2	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	3	35 H
Exploitation traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Maintenance Collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargé de projet	3	4	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	2	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	4	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Agent de maîtrise	Chef d'équipe / Responsable commercial	3	4	1	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	2	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	1	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	2	1	35 H
		TOTAL EMPLOIS NON CADRES			218	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Nbre postes
Exploitation collecte	Cadre	Responsable du pôle optimisation de collecte	5	1

Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	3
Exploitation traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1
Maintenance traitement	Cadre	Directeur	5	1
Maintenance traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Contrôleur de gestion	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Responsable Service Usagers	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Directeur	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Directeur	5	2
Maintenance Administration Gestion	Cadre	DGA	5	1
Maintenance Etudes et Dévpt	Cadre	Ingénieur BE	5	1
TOTAL EMPLOIS CADRES				13

L'année 2024 a été marquée principalement par :

- L'initiation du processus de reclassement des personnels du centre de tri de Marcillac dans la perspective du nouveau centre de tri départemental
- La poursuite du reclassement des personnels impactés par l'évolution des postes en lien avec les nouveaux modes de collecte au sein du SMD3
- L'intégration, au niveau du SIRH, des modules rapports légaux (nécessité de produire la base de données économique, sociale et environnementale pour le CSE) et coffre-fort numérique, module destiné à la mise en place de la dématérialisation des bulletins de paye
- L'ouverture d'accès numérique aux personnels sur le module compétences et évaluation
- La mise en place de l'entretien professionnel règlementaire pour les salariés privés et l'entretien de reprise d'activité après une absence supérieure à 60 jours
- La poursuite de l'adaptation du logiciel dédié à la gestion du temps de travail Horoquartz aux accords locaux temps de travail conclus au 2^{ème} semestre 2023
- La mise en œuvre du nouveau marché « assurance statutaire » à compter du 1^{er} janvier 2024
- L'élaboration d'un parcours d'intégration complet pour les nouveaux arrivants
- La poursuite de la mise en œuvre renforcée du plan d'action GPEEC en conformité avec les exigences de la norme ISO 9001 et 14001

✓ ANNEE 2025

Pour 2025, les charges de personnel, estimées à 25 781 084 €, augmentent de 2,40% par rapport au budget après DM 2024 et représentent 32% des dépenses de fonctionnement.

Cette augmentation du budget prévisionnel 2025, de +2,40% au regard du BP 2024 après DM, mais en diminution de -0,09% en comparaison du BP initial 2024, est liée principalement à l'impact de la réglementation en matière de ressources humaines et à l'effet année pleine des postes non pourvus ou partiellement pourvus en 2024.

1. EFFET PRIX

L'effet prix représente l'impact budgétaire des charges de personnel relatif à l'application des réglementations publique et privée en matière de ressources humaines et auxquelles le syndicat est tenu.

- **Effet prix – réglementation droit public**

Le BP 2025 intègre les surcoûts liés à l'application de la réglementation (effet année pleine 2024 et/ou mesures 2025) concernant les personnels de droit public. L'impact de ces mesures auxquelles le syndicat est subordonné est estimé à 80 000 € :

> Surcoûts relatifs à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) : avancements d'échelon et de grade, mesures catégorielles.

> Compte tenu du double contexte national, politique et budgétaire, aucun taux prévisionnel d'évolution du point d'indice n'a été retenu dans le cadre du BP 2025.

- **Effet prix – réglementation droit privé**

Depuis le passage en SPIC du SMD3 au 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des personnels contractuels relèvent désormais du régime de droit privé et, par voie de conséquence, des dispositions légale (code du travail) et conventionnelle (convention collective nationale des déchets) associées. L'effet année pleine 2024 et/ou mesures 2025 de cette réglementation représentent un surcoût évalué au BP 2025 à 360 000 € :

> Surcoût relatif à l'évolution prévisionnelle du point CCNAD ; un taux d'évolution de 2,25% a été retenu dans le cadre du BP 2025.

> Surcoût relatifs à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) incluant notamment l'acquisition d'ancienneté des personnels privés du SMD3 et l'évolution en conséquence de la prime d'ancienneté correspondante.

2. EFFET VOLUME

L'effet volume concerne les dépenses de personnel en année pleine en lien avec les effectifs ainsi que les créations de poste 2025.

- **Effet année pleine des recrutements 2024**

Le BP 2025 intègre les charges en année pleine de postes partiellement pourvus en 2024 (recrutement différé par choix ou subi, faute de candidats par exemple particulièrement préjudiciable sur l'activité Maintenance Parc roulant) ou ouverts en cours d'année 2024 (déchetterie mobile, maintenance pré-collecte, ...).

- **Postes supplémentaires 2025**

La maîtrise de la masse salariale constitue une priorité pour le SMD3. Ainsi, les effectifs prévisionnels inscrits au BP 2025 diminuent de près de 3 ETP par rapport aux effectifs initialement retenus au BP 2024, à la faveur notamment du non-remplacement de départs à la retraite de fonctionnaires, de reclassements de personnels et de rationalisation des postes consécutifs à la mise en place de la REOMI et à l'évolution du mode de collecte.

S'agissant des créations de poste 2025, une priorité a été donnée aux postes nécessaires à une amélioration qualitative des services aux usagers ainsi qu'à leur confort, avec également un objectif de rationalisation du recours à des prestataires externes :

- Création de 4 postes nécessaires à la reprise en régie de la maintenance pré-collecte afin de supprimer le recours, coûteux, au prestataire externe qui en avait jusqu'alors la charge, et d'améliorer la fiabilité des équipements et la qualité de service.
- Création de 3 postes d'agent de propreté à compter du 1^{er} janvier 2025 afin de renforcer la propreté, en lien avec les dépôts sauvages, des bornes accessibles aux usagers et de fournir un service de qualité.
- Création d'un poste de responsable d'unité transport chargé d'assurer le pilotage, la coordination et l'encadrement de proximité des unités transport et bas de quai/refus de tri.

L'amélioration qualitative des services du SMD3 et le passage de la CAB à la REOMI à compter du 1^{er} janvier 2025, impliquent également le renfort en personnel au sein des services « support » :

- Création d'un poste au sein du service Facturation
- Le Service Usagers voit également ses effectifs temporairement renforcés en 2025 (+3.5 ETP par rapport aux effectifs budgétaires 2024) afin, entre autres, d'optimiser la gestion de la base de données et la recherche des non-inscrits.

- Intérim 2025

Le poste budgétaire intérim 2025 diminue de plus de 15% par rapport aux prévisions d'atterrissage 2024. Il est important de souligner que ces dépenses prévisionnelles, qui représentent au BP 2025 4,19% du chapitre 12, concernent majoritairement le centre de tri de Marcillac. A partir de 2026, ce poste budgétaire devrait en conséquence sensiblement diminuer en raison de la prochaine fermeture du centre de tri de Marcillac.

3. MESURES NOUVELLES 2025

Le BP 2025 intègre également une mesure nouvelle d'ordre salarial en faveur des personnels :

- Titres restaurants : le BP 2025 intègre l'attribution d'un 4^{ème} carnet de tickets restaurant pour les personnels éligibles, mesure également intégrée en DM 2024.

4. TABLEAU DES EMPLOIS 2025

Ainsi, au 1^{er} janvier 2025, le tableau prévisionnel des emplois sera le suivant :

Tableau des emplois permanents - fonctionnaires :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
-------	-----------	----------------	--------------------

AR Prefecture

024-252405329-20241126-06112024-DE
 Reçu le 04/12/2024

Emploi fonctionnel de Directeur Général des services	A	1	35 H
FILIERE ADMINISTRATIVE		35	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché	A	3	35H
	B	5	35H
Rédacteur pcpal 1° classe	B	1	35H
Rédacteur pcpal 2° classe	B	2	35H
Rédacteur	C	9	35H
Adjoint administratif prpal 1° cl.	C	6	35H
Adjoint administratif prpal 2° cl.	C	8	35H
FILIERE TECHNIQUE		236	
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 1e classe	B	6	35 H
Technicien principal 2e classe	B	3	35H
Technicien	B	2	35H
Agent de maîtrise principal	C	22	35H
Agent de maîtrise	C	23	35H
Adjoint technique pcpal 1°	C	87	35H
Adjoint technique pcpal 2° classe	C	35	35H
Adjoint technique	C	47	35H
		1	22H30
		1	19H30
		1	18H
		1	16H
		1	7H
FILIERE ANIMATION		10	
Animateur principal 1° classe	B	2	35H
Animateur principal 2° classe	B	1	35H
Animateur	B	3	35H
Adjoint d'animation Ppal 1ère cl	B	1	35H
Adjoint d'animation Ppal 2eme cl	C	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
TOTAL AGENTS TITULAIRES		283	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois non cadres) :

AR Prefecture

024-252405329-20241126-06112024-DE
Reçu le 04/12/2024

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Position	Nbre postes	Horaire
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	1	1	3	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	1	1	4	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	1	1	14	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	20 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	15 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	24 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de transfert	1	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	2	1	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	2	1	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	1	6	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	1	7	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	2	9	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	2	2	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	2	2	7	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	2	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	2	4	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de gestion de plateforme	2	2	3	35 H
Maintenance collecte	Employé	Assistant d'exploitation	2	2	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	2	1	35 H
Maintenance Traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	2	4	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	23	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	1	24H50
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	1	17H30
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte polyvalent	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	2	3	9	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	2	3	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	4	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	1	24 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	3	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	3	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	1	12	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	1	8	35 H

AR Prefecture

024-252405329-20241126-06112024-DE
Reçu le 04/12/2024

Exploitation collecte	Ouvrier Qualifié	Chef d'équipe	3	1	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	1	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	1	2	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier qualifié	Planificateur	3	1	1	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier qualifié	Chargé de projets	3	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier Qualifié	Informaticien	3	1	3	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé Qualifié	Chargé de projets	3	1	1	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier qualifié	Planificateur	3	2	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	2	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier qualifié	Agent de déchèterie mobile	3	2	3	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	2	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	2	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	2	1	35 H
Maintenance traitement	Employé qualifié	Informaticien	3	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé qualifié	Assistant administratif spécialisé	3	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé qualifié	Assistant administratif spécialisé	3	2	1	31H50
Maintenance Etudes et Dévpt	Ouvrier qualifié	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	2	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Employé qualifié	Chargé de relations usagers/chargée de secteur	3	2	2	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	3	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargée de projets / Relations sociales	3	3	2	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	3	2	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	4	35 H
Exploitation traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Maintenance Collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargé de projet	3	4	1	35 H

Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	2	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	4	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Agent de maîtrise	Chef d'équipe / Responsable commercial	3	4	1	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	2	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	1	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	2	1	35 H
		TOTAL EMPLOIS NON CADRES			218	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Nbre postes
Exploitation collecte	Cadre	Responsable du pôle optimisation de collecte	5	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	3
Exploitation traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1
Maintenance traitement	Cadre	Directeur	5	1
Maintenance traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Contrôleur de gestion	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Responsable Service Usagers	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Directeur	5	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Directeur	5	2
Maintenance Administration Gestion	Cadre	DGA	5	1
Maintenance Etudes et Dévpt	Cadre	Ingénieur BE	5	1
		TOTAL EMPLOIS CADRES		13

5. VENTILATION PAR COMPTE - BUDGET PREVISIONNEL 2025

		DM 2024	2025	Evolution 2025/2024
Charges de personnel		25 177 034	25 781 084	2,40%
6218	Autre personnel extérieur	1 280 700	1 080 200	-15,6%
6312	Taxe d'apprentissage	48 120	56 615	17,6%
6331	Versement transport	131 737	143 790	9,1%
6332	Cotisation FNAL	70 201	74 119	5,5%
6333	Part. employeurs formation professionnelle continue	92 508	93 824	1,4%
6334	Part. employeurs à l'effort de construction	34 514	0	-100%
6336	Cotisations CDG + CNFPT	188 404	181 727	-3,6%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	500	200	-60%
64111	Rémunération titulaire et NBI	6 963 316	6 492 222	-6,8%
6415	Supplément familial de traitement	80 564	67 249	-16,5%
641481	Autres indemnités titulaires	381 644	376 013	-1,5%
64112	Rémunérations CDI CDD	5 989 243	6 975 195	16,5%
641482	Autres indemnités CDI CDD	672 390	657 178	-2,3%
6412	Congés payés	70 929	83 555	-17,8%
64113	Apprentis rémunérations	0	14 111	/
64131	Primes et gratifications IFSE CIA	1 694 176	1 583 525	-6,5%
64132	Primes et gratifications CDI CDD	611 944	763 520	24,8%
64511	Cotisations URSSAF Titulaires	1 076 880	937 529	-12,9%
64512	Cotisations URSSAF CDI CDD	2 183 557	2 652 782	21,5%
64531	Cotisations retraite Titulaires	2 269 937	2 138 561	-5,8%
64532	Cotisations retraite CDI CDD	425 304	511 256	20,2%
64542	Cotisations Pôle emploi	286 601	337 175	17,6%
64521	Cotisations mutuelles titulaires	56 839	56 649	-0,3%
64522	Cotisations mutuelles - Prévoyance CDI CDD	116 413	149 486	28,4%
6458	Cotisations autres organismes	27 853	0	-100%
6471	Prestations directes	63 000	0	-100%
6474	Versement aux œuvres sociales	179 308	178 884	-0,2%
6475	Médecine du travail, pharmacie	110	110	0%
64751	Frais médicaux et pharmaceutiques Titulaires	9 750	10 180	4,4%
64752	Frais médicaux et pharmaceutiques CDI CDD	4 300	3500	-18,6%
6478	Autres charges sociales diverses	166 293	161 919	-2,6%
648	Autres charges de personnels	0	0	0%

Compte tenu des éléments d'analyse précités, cette augmentation de 2,40% du BP 2025 par rapport au BP après DM 2024, limitée par une réduction des effectifs et des dépenses en intérim, peut être ventilée comme suit :

- Application des réglementations public et privé (effet prix) : 46%
- Effet année pleine des recrutements 2024 : 54%

Sous réserve de la consolidation des données au terme de l'année 2024, la prévision d'atterrissage du nombre d'heures complémentaires et supplémentaires indemnisées en 2024 est évaluée à 11 800 h, en lien notamment avec un absentéisme du personnel marqué et des difficultés de recrutement de personnels contraignant le recours à ces heures pour assurer la continuité de service sur les Processus Collecte et Tri.

Le nombre d'heures supplémentaires prévisionnelles intégrées au BP 2025 a été établi à 11 435h.

A l'instar de l'année 2024, le SMD3 dispense par ailleurs les avantages en nature suivants en 2025 :

- des tickets restaurant pour les agents désireux d'en bénéficier.
- et une participation de l'employeur aux régimes facultatif et conventionnel complémentaires frais de santé et prévoyance.

Enfin, l'année 2025 portera principalement sur :

- La poursuite du processus de reclassement des personnels du centre de tri de Marcillac dans la perspective du nouveau centre de tri départemental et de l'arrêt d'activité du site actuel de Marcillac
- La poursuite du reclassement des personnels impactés par l'évolution des postes en lien avec les nouveaux modes de collecte au sein du SMD3
- La mise en place, pour certains services, de badges d'accès électroniques pour sécuriser l'accès des locaux
- La mise en place d'un groupe de travail sur le télétravail
- La mise en conformité, suite à une évolution de la réglementation, des garanties proposées dans le cadre du contrat facultatif prévoyance des personnels fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2025
- La poursuite de la mise en œuvre renforcée du plan d'action GPEEC en conformité avec les exigences de la norme ISO 9001 et 14001

6 Recettes de fonctionnement

La mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2023 modifie profondément la nature des recettes.

Les recettes 2025 seront composées :

- De la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du périmètre SMD3 pour les particuliers, administrations et petits producteurs professionnels. A noter le passage à la REOMI au 1^{er} janvier 2025 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,
- De la facturation des déchets résiduels et des emballages aux gros producteurs de déchets,
- De la facturation des apports en déchèteries et en centres de transferts des professionnels, administrations et associations,
- De la tarification unique 2025 correspondant à la facturation des prestations rendues aux adhérents (prestation de transfert, transport, traitement des déchets résiduels, des encombrants, refus de tri...), De la tarification unique correspondant à la vente de produits aux usagers (composteurs, compost, verrous, balises ...),
- De la contribution de solidarité,
- Des subventions ADEME et de la Région,
- Des soutiens des Eco-organismes (CITEO, Ecomaison, Ecosystem...),
- Des reventes de matériaux.

AR Prefecture

024-252405329-20241126-06112024-DE
Reçu le 04/12/2024

Les arbitrages porteront sur :

- L'augmentation des tarifs de redevance incitative,
- L'augmentation de la contribution de solidarité et / ou de la tarification unique.

7 Présentation des opérations d'investissement 2025

COLLECTE USAGERS	5 638 217,00
Antenne Bergerac : Aménagement et équipement	1 831 150,00
Antenne Belvès : Aménagement et équipement	801 811,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement et équipement	641 580,00
Antenne Périgueux : Aménagement et équipement	1 966 953,00
Antenne Ribérac : Aménagement et équipement	144 381,00
Antenne Nontron : Aménagement et équipement	-
Antenne Thiviers : Aménagement et équipement	202 342,00
Départemental	50 000,00
COLLECTE DECHETERIES	799 310,00
Antenne Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	111 500,00
Antenne Belvès : Aménagements- mise aux normes - équipements	138 560,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagements- mise aux normes - équipements	37 000,00
Antenne Périgueux : Aménagements- mise aux normes - équipements	475 250,00
Antenne Ribérac : Aménagements- mise aux normes - équipements	1 000,00
Antenne Thiviers : Aménagements- mise aux normes - équipements	36 000,00
TRANSFERT	620 300,00
Antenne Bergerac : Aménagement CT	471 900,00
Antenne Belvès : Aménagement CT	20 000,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement CT	-
Antenne Périgueux : Aménagement CT	115 500,00
Antenne Ribérac : Aménagement CT	-
Antenne Nontron : Aménagement CT	12 000,00
Antenne Thiviers : Aménagement CT	-
Antenne Marcillac : Aménagement CT	-
Départemental : Engins et Equipements techniques	900,00
TRANSPORT	1 406 000,00
Départemental : Equipements de transport	1 406 000,00
TRI	29 011 483,00
Centre de tri Marcillac	225 000,00
Centre de tri La Rampinsolle	-
Centre de tri Départemental	28 786 483,00
TRAITEMENT	878 800,00
Antenne Montpon Mussidan : Traitement ISD-ND	878 800,00
SUPPORT/PILOTAGE	2 585 065,00
Antenne Bergerac : Aménagement équipements	11 150,00
Antenne Belvès : Aménagement équipements	1 280,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement équipements	6 000,00
Antenne Périgueux : Aménagement équipements	-
Antenne Ribérac : Aménagement équipements	-
Antenne Nontron : Aménagement équipements	-
Antenne Thiviers : Aménagement équipements	75 800,00
Antenne Marcillac : Aménagement équipements	-
Départemental : Aménagement équipements	1 426 030,00
Départemental : Renouvellement flotte VL	115 000,00
Antenne de Bergerac : locaux sociaux	894 000,00
Départemental : atelier de maintenance	55 805,00
TOTAL :	40 939 175,00

8 Projet de Programme Pluriannuel des Investissements

Secteur	Priorité	Processus	Programme	Opération	Libellé opération	Mt opération	Cumul opé. an. antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	19101	1910101	EQUIP AMÉNAG & EQUIP SECTEUR BERGERAC	14 801 801,08	2 872 048,49	2 452 324,84	968 953,45	1 335 464,39	5 486 859,91	1 656 150,00	30 000,00
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	19101	1910107	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR GD PERIGUEUX	23 127 031,17	0,00	1 850 784,98	5 769 118,99	6 488 770,24	6 861 403,96	1 966 953,00	190 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	19101	1910105	Système informatique & télécommunication	735 753,82	33 193,75	0,00	12 292,80	137 123,15	503 144,12		50 000,00
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	202201	20220101	ATELIER BERGERAC BELVES	1 537 778,70	0,00	0,00	0,00	44 748,03	1 318 030,67	175 000,00	
10 départemental	2- TRAV IMPORTANT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910104	OPREVERT : aménagements et équipements	120 864,09	3 976,25	70 322,12	0,00	46 565,72			
02 antenne bastide be	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910102	EQUIP AMÉNAG & EQUIP SECTEUR BELVES	14 325 145,91	7 855 789,75	1 918 703,22	2 499 181,99	191 828,00	1 027 831,95	801 811,00	30 000,00
03 antenne montpon n	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910103	EQUIP AMÉNAG & EQUIP SECTEUR MONTPON	12 203 497,56	7 068 003,44	2 128 825,91	1 035 608,67	672 172,41	627 307,13	641 580,00	30 000,00
05 antenne ribérac	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	14052020	COLLECTE RIBERAC/ATELIER DE MECANIQUE	3 546,00	3 546,00		0,00	0,00			
05 antenne ribérac	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	140520201	EQUIP AMÉNAG & EQUIP SECTEUR RIBERAC	10 642 383,59	2 073 977,16	3 800 015,08	3 476 029,07	779 943,55	338 037,73	144 381,00	30 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910110	RENOUVELLEMENT MAT COLLECTE 3 bennes NE / 2 grues (400k€)	2 553 540,17				368 040,17	135 500,00	50 000,00	2 000 000,00
08 antenne thiviers	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910108	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR THIVIERS	5 778 598,54	0,00	494 977,53	2 904 107,06	1 625 059,80	522 112,15	202 342,00	30 000,00
		Total 14 COLLECTE USAGER				85 829 940,63	19 910 534,84	12 715 953,68	16 665 292,03	11 689 715,46	16 820 227,62	5 638 217,00	2 390 000,00
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920101	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR BERGERAC	870 186,87	160 205,44	208 700,44	181 055,05	33 622,16	85 103,78	111 500,00	90 000,00
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Bergerac: Mise aux Normes DREAL Sigoulès: 80 000€ Issigeac 80 000€ Bergerac 0€	178 000,00	0,00	0,00	0,00		98 000,00		80 000,00
02 antenne bastide be	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920102	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR BELVES Garde corps déchèteries: 135 000€	1 035 281,85	72 234,63	125 913,94	279 002,62	218 501,07	291 069,59	48 560,00	0,00
02 antenne bastide be	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Belvès: Mise aux Normes DREAL Siorac 86000€ Beaumont 86000€ Le Bugue 86000€	176 000,00	0,00	0,00	0,00			90 000,00	86 000,00
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920103	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR MONTPON	888 848,96	165 665,97	180 528,41	176 584,14	14 527,38	316 543,06	35 000,00	0,00
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Montpon : St Astier étanchéité bassin	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920104	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP GRAND PERIGUEUX	1 663 384,17	400 039,99	434 864,69	240 963,62	53 184,31	87 081,56	447 250,00	0,00
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Périgueux: Mise aux Normes DREAL Rouffignac 75000€	131 822,13				2 201,77	121 620,36	8 000,00	
05 antenne ribérac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	15052020	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR RIBERAC	139 925,31	6 296,92	20 420,22	48 546,58	41 941,59	21 720,00	1 000,00	0,00
05 antenne ribérac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Ribérac : Ribérac 68000€ Tocane 58000€	68 000,00	0,00	0,00	0,00				68 000,00
08 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	201802	Déchèterie de Thenon	1 863 857,40	468 928,95	1 133 492,16	261 436,29		0,00		
08 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920108	AMENAG ET EQUIPEMENTS DECHETERIES SECTEUR THIVIERS	627 411,38	0,00	0,00	120 843,98	74 054,27	396 513,13	36 000,00	
08 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Thiviers : La Coquille 102000€ /Mayac158000€ /Payzac 152000€ /Hautefort 247000€ Thiviers 65000€	158 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00		158 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920122	DECHETERIES MOBILES	1 654 710,98	0,00	0,00	0,00	274 445,78	530 265,20		850 000,00

Secteur	Priorité	Processus	Programme	Opération	Libellé opération	Mt opération	Cumul opé. an. antérieures	2021	2022	2023	2024	2025	2026
01 antenne bergerac	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920101	Nouveau service de déchèterie : Construction (Canton d'EYMET 1 600 000€ + Rive gauche Bergerac 2 100 000€) + Démolitions réhabilitations (Sigoules 50000€)					0,00			
02 antenne bastide be	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920102	Nouveau service de déchèterie : acquisitions foncières 160000 Construction (Secteur Mazeyrolles 1 600 000€ + Secteur Lalinde 1600000€) + Démolitions réhabilitations (LAVALADE 50 000€ + ST CERNIN 50 000€ + LALINDE 50 000€ + ST CYPRIEN 10 000€)					0,00			
03 antenne montpon n	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920103	Nouveau service de déchèterie : Construction (2x100000€ de foncier Montpon 160000€ + Nord de St Laurent 160000€) + Démolitions réhabilitations (Beleymas 50000€, Carsac 50000€, St Aulaye 50000€)					0,00			
04 antenne périgueux	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	19201041	DECHETERIE LA RAMPINSOLLE	2 053 092,99	0,00		33 092,99	0,00		20 000,00	2 000 000,00
04 antenne périgueux	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920104	Nouveau service de déchèterie : Acquisitions foncières: 200 000€ Constructions: Sud 3 600 000€, Est 2 000 000€, Ouest 2 000 000€ et Nord Agglo 2 000 000€ + Démolitions réhabilitations (Agonac 10000€, Périgueux 80000€, Chamiers 80000€, St Crépin d'aub 50000€, La Douze 10000€)								
05 antenne ribérac	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	15052020	Nouveau service de déchèterie : Démolitions réhabilitations Vertellac 10 000€				0,00	0,00			
10 départemental	3- AMELIORATION	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	Acquisition de broyeurs mobiles / complément de service déchèteries mobiles	0,00	0,00	0,00	0,00				
02 antenne bastide be	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programm	15022020	DECHETERIES BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	2 359,77			0,00	2 359,77			
03 antenne montpon n	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programm	15032020	DECHETERIES MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	108 961,34			58 040,74	18 127,42	30 793,18	2 000,00	
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	acquisition équipements (benes suppl, caissons suppl, gerbeur électrique 6000€)	60 000,00	0,00	0,00	0,00				60 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	acquisition matériel roulant suppl (Chargeuse, telesco, packmat)	150 000,00	0,00	0,00	0,00				150 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	Renouvellement équipement (bornes huiles, bomes textiles) 15000€/an /antenne	0,00	0,00	0,00	0,00				
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	Renouvellement matériel roulant (polybenne, remorque)	200 000,00	0,00	0,00	0,00				200 000,00
04 antenne périgueux	5-RECURRENT / ENTRETIEN	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programm	15042020	DECHETERIES PERIGUEUX/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	16 796,68			0,00	12 346,68	4 450,00		
10 départemental	5-RECURRENT / ENTRETIEN	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	entretien bâtiment, voiries, gardes corps, bavettes, équipements QSE (extincteurs, bac de rétention) (6000€/an site)	300 000,00	0,00	0,00	0,00				300 000,00
		Total 15 COLLECTE DECHETERIE				12 346 639,83	1 273 371,90	2 105 940,86	1 399 566,01	745 312,20	1 983 159,86	799 310,00	4 044 026,00
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	1920201	Aménagement Centre de Transfert de Bergerac	1 196 970,49	92 104,65	18 733,17	46 724,63	213 979,03	153 529,01	471 900,00	200 000,00
02 antenne bastide be	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	201707	Acquisition d'une presse à balle d'occasion pour les cartons 30K€ CT Belvès	6 457 254,00	305 948,02	62 738,51	1 093 270,76	4 026 826,24	948 470,47	20 000,00	
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	16032020	Aménagement CT MONTPON	370 148,49	43 542,52	22 585,92	29 158,19	39 661,86	235 200,00		
09 antenne marcellac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	1920203	Acquisition d'une presse à balle pour les cartons: 220 000€ Aménagement CT Marcellac	303 781,10	0,00	0,00	235 513,76	68 267,34			
09 antenne marcellac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	Hors Programm	16092020	CT MARCELLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	34 143,71			6 874,51	13 008,20	14 261,00		
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	Hors Programm	201531	CT Marcellac: Création d'un quai supplémentaire (transit DPS vers Centre de tri départemental) / création d'une aire de lavage Centres de transfert / Passage en FMA	9 071 154,36	8 963 856,83		22 252,57	1 179,88	83 865,08		
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	16042020A	Mise aux Normes du CT de la rampinsolle: Reprise murs et sol plateforme verre Audit iso et inspection DREAL	53 815,94				42 665,94	11 150,00		
04 antenne périgueux	2- TRAV IMPORTANT	16 TRANSFERT	19202	16042020	UNITE BIOMASSE RAMPINSOLLE - AMENAGEMENT EQUIP	68 258,47	14 891,66	0,00	53 366,81	0,00			
08 antenne thiviers	2- TRAV IMPORTANT	16 TRANSFERT	19202	1920208	AMENAGEMENT CENTRE DE TRANSFERT THIVIERS PF DEV/BOIS Thiviers 350 000€	9 169,60	0,00	0,00	9 169,60	0,00			
04 antenne périgueux	3- AMELIORATION	16 TRANSFERT	19202	16042020A	CT RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT Construction nouveau CT: 1 800 000€	290 248,63	141 785,70	1 063,80	31 899,13			115 500,00	
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	16 TRANSFERT	19202	1920202	Equipements Départementaux	675 102,05	671 627,75	0,00	1 674,30		900,00	900,00	0,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	16 TRANSFERT	19204	1920401	Engins et matériels de broyage	942 487,80	36 692,50	759 138,45	53 845,79	48 811,06	44 000,00		0,00
01 antenne bergerac	5-RECURRENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Programm	16012020	CT BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	1 929,88			0,00	1 179,88	750,00		
06 antenne nontron	5-RECURRENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Programm	16062020	CT ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	18 877,88			0,00	5 427,88	1 450,00	12 000,00	
08 antenne thiviers	5-RECURRENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Programm	16082020	CT DUSSAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	5 217,88			0,00	1 179,88	4 038,00		
		Total 16 TRANSFERT				19 498 560,28	10 270 449,63	864 259,85	1 583 750,05	4 462 187,19	1 497 613,56	620 300,00	200 000,00

Secteur	Priorité	Processus	Programme	Opération	Libellé opération	Mt opération	Cumul opé. an. antérieures	2021	2022	2023	2024	2025	2026
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	17 TRANSPORT	172020	17TRA19	DEPARTEMENTAL/EQUIPEMENT DE TRANSPORT	5 089 586,84	753 990,00	234 261,72	99 004,32	1 307 330,80		865 000,00	1 830 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	17 TRANSPORT	172020	17TRA19	Acquisition de Matériel roulant Nouvelles Compétences DEPARTEMENTAL/EQUIPEMENT DE TRANSPORT Renouvellement de matériel roulant (Tracteur 150K€, remorques FMA 100k€)	1 583 203,23			283 003,23	0,00	589 200,00	541 000,00	170 000,00
		Total 17 TRANSPORT				6 672 790,07	753 990,00	234 261,72	382 007,55	1 307 330,80	589 200,00	1 406 000,00	2 000 000,00
13 Centre de tri Ramp	1- TRAV PRIORITAIRE	18 TRI	202101	1920303	CENTRE DE TRI DEPARTEMENTAL	47 293 388,87	0,00	0,00	58 910,35	90 565,81	13 652 229,71	28 786 483,00	4 705 200,00
13 Centre de tri Ramp	2- TRAV IMPORTANT	18 TRI		1920304	CSR								
13 Centre de tri Ramp	1- TRAV PRIORITAIRE	18 TRI	19203	1920301	AMENAG CENTRE DE TRI RAMPINSOLLE	3 507 806,32	118 428,57	0,00	3 245 986,38	67 260,00	76 131,37		
13 Centre de tri Ramp	1- TRAV PRIORITAIRE	18 TRI	Hors Programm	200612	Centre de Coulounieix	7 170 621,19	6 899 900,28		0,00	270 720,91			
12 Centre de tri Marci	4-RENOUVELLEMENT MAT	18 TRI	19203	1920302	AMENAG CENTRE DE TRI MARCILLAC	1 739 527,50	209 157,45	338 663,32	348 015,44	322 079,00	246 612,29	225 000,00	50 000,00
		Total 18 TRI				59 711 343,88	7 227 486,30	338 663,32	3 652 912,17	750 625,72	13 974 973,37	29 011 483,00	4 755 200,00
06 antenne nontron	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	Hors Programm	19062020	ISDI ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	5 984,25			5 984,25	0,00			
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	200718	Bioréacteur ISDND	8 400 681,29	8 384 016,46	16 664,83	0,00				
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	1930203	Construction casiers secteur G	2 110 000,00					55 000,00	55 000,00	2 000 000,00
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	1930201	Construction casiers E1/E2	3 728 130,70	2 071 702,67	774 005,25	391 118,71	364 324,61	126 979,46		
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	1930202	Construction casiers secteur F	4 060 941,85	0,00	10 617,74	998 719,74	968 426,83	1 589 377,54	493 800,00	
11 ISDND	4-RENOUVELLEMENT MAT	19 TRAITEMENT	19204	1920402	Compacteurs	974 624,46	431 290,00	0,00	0,00	534 658,00	8 676,46		
11 ISDND	4-RENOUVELLEMENT MAT	19 TRAITEMENT	19301	1930101	Pièces pour réparation	422 126,28	68 983,35	51 508,49	68 710,97	71 002,25	57 921,22	47 000,00	57 000,00
03 antenne montpon n	5-RECURRENT / ENTRETIEN	19 TRAITEMENT	Hors Programm	19032020	ISD-ND ST LAURENT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	1 683 800,59			75 281,20	93 078,42	444 440,97	271 000,00	800 000,00
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	1930220	CASIER POST EXPLOITATION	12 000,00					0,00	12 000,00	
		Total 19 TRAITEMENT				21 398 289,42	10 955 992,48	852 796,31	1 539 814,87	2 031 490,11	2 282 395,65	878 800,00	2 857 000,00
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	1920504	ANTENNE DE BERGERAC	1 937 541,82	434 448,78	516 487,67	91 868,22	737,15		894 000,00	
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	1920501	Antenne de l'ISD-ND	10 395,23	0,00	4 796,39	5 598,84				
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	202201	20220125	ATELIER DEPARTEMENTAL Sanilhac Travaux d'aménagements: Salle de repos 15p Bureaux encadrement 6p Stockage maintenance + établi atelier Stockage animation Abri véhicules 13u	625 879,42					170 074,42	55 805,00	400 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19101	201702	Constructions de Hangars	198 161,23	198 161,23		0,00	0,00			
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	201801	Extension Locaux Rampinsolle	7 097 438,11	6 035 049,72	16 664,83	34 265,42	28 898,53	178 279,61	804 280,00	
10 départemental	2- TRAV IMPORTANT	25 SUPPORT/PILOTAGE	202201	20220125	ATELIER DEPARTEMENTAL	1 072 859,44	0,00	0,00	0,00	1 072 859,44	0,00		
10 départemental	2- TRAV IMPORTANT	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programm	25102020	Acquisition de terrains	200 000,00					0,00		200 000,00
04 antenne périgueux	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programm	25042020	ANTENNE RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	237 244,54			2 221,56	147 652,96	87 370,02		
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	1940105	SIG : Système d'information géographique	161 056,49	66 102,60	27 743,57	8 947,78	28 516,04	24 246,50	5 500,00	
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	1940101	Infrastructures réseaux 1 parc télécommunications	1 187 802,35	153 916,33	44 401,15	8 553,84	118 295,64	548 635,39	314 000,00	
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	1940103	Site internet et intranet	2 598,47	2 598,47	0,00	0,00	0,00			
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	1940104	Système stockage données, organisation des flux	814 039,33	103 430,56	6 718,92	176 459,85	24 780,00	167 650,00	135 000,00	200 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	25 SUPPORT/PILOTAGE	202102	20210225	RENOUVELLEMENT FLOTTE VEHICULES	1 168 167,17	0,00	187 362,28	572 107,91	35 196,98	158 500,00	115 000,00	100 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	1940102	Renouvel parc informatique & licences logiciels	1 326 289,83	134 274,46	172 782,73	159 056,31	80 132,30	379 844,03	100 200,00	300 000,00
01 antenne bergerac	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programm	25012020	ANTENNE BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	18 662,50			445,08	5 467,42	1 600,00	11 150,00	
02 antenne bastide be	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programm	25022020	ANTENNE BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	14 179,35			1 480,03	573,50	10 845,82	1 280,00	
02 antenne bastide be	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	1920503	Antenne de Belves	8 207,45	6 549,00	1 658,45	0,00				
03 antenne montpon n	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programm	25032020	ANTENNE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	124 976,34			82 083,50	23 894,84	13 000,00	6 000,00	
05 antenne ribérac	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programm	25052020	ANTENNE RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	9 950,11			6 950,11		3 000,00		
08 antenne thiviers	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programm	25082020	ANTENNE THIVIERS/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	164 008,54				9 608,54	78 600,00	75 800,00	
10 départemental	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programm	25102020	ANTENNE SIEGE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	825 147,65			248 925,99	74 318,51	410 853,15	67 050,00	24 000,00
10 départemental	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	1920502	MULTI SITES	470 716,35	30 473,43	36 990,49	3 252,43				400 000,00
09 antenne marciac	2- TRAV IMPORTANT	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programm	18092020	SICTOM PN Travaux sur l'antenne de la borne 120	676 044,00	676 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
06 antenne nontron	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programm	25062020	ANTENNE ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total 25 SUPPORT/PILOTAGE				18 351 367,72	7 841 048,58	1 015 606,48	1 402 216,87	1 650 931,85	2 232 498,94	2 585 065,00	1 624 000,00
		TOTAL GENERAL				223 808 931,83	58 232 873,73	18 127 482,22	26 625 559,55	22 637 593,33	39 380 069,00	40 939 175,00	17 870 226,00

Les recettes d'investissement sont composées essentiellement du versement de subventions, du remboursement du FCTVA et des emprunts.

Le syndicat a contractualisé un emprunt avec la Banque des Territoires pour financer le centre de tri départemental, cet emprunt provient de l'enveloppe PSPL dédiée à la Transformation Ecologique.

10 Analyse financière du Syndicat

10.1 Evolution des charges et des produits de gestion

	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*	2024**	Var. annuelle moyenne
Produits de gestion	23,58	22,17	22,45	24,48	28,27	30,39	36	40,4	52,60	59,9	70	73,3	11,24
Charges de gestion	18,78	17,12	16,29	16,87	21,56	23,94	32,72	32,23	39,6	48	54,2	58,1	11,64

*source compte de gestion

**source budget 2024

10.2 Evolution de la capacité d'épargne du SMD3 et financement des investissements

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	28 489 560,77	30 658 450,29	36 612 115,14	40 742 775,12	53 305 036,29	60 642 662,01	70 216 418,50
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	21 850 863,61	24 116 650,29	30 558 485,76	32 650 070,82	40 003 996,19	48 152 805,11	55 202 959,10
Epargne DE GESTION	6 638 697,16	6 541 800,00	6 053 629,38	8 092 704,30	13 301 040,10	12 489 856,90	15 013 459,40
Intérêts	436 354,23	429 577,73	452 105,51	526 598,97	554 886,48	547 042,57	1 197 340,16
Epargne BRUTE	6 202 342,93	6 112 222,27	5 601 523,87	7 566 105,33	12 746 153,62	11 942 814,33	13 816 119,24
Remboursement structurel du capital	2 256 939,00	2 488 288,80	7 780 603,56	4 007 420,62	5 122 924,44	6 366 700,81	7 982 310,73
EPARGNE NETTE	3 945 403,93	3 623 933,47	- 2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18	5 576 113,52	5 833 808,51
Annuité payée par les tiers	-	-	-	-	-	-	-
AUTOFINANCEMENT	3 945 403,93	3 623 933,47	- 2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18	5 576 113,52	5 833 808,51
Recettes d'investissement hors Emprunt	2 135 028,20	13 407 722,91	8 675 173,63	5 022 811,07	2 058 719,91	5 257 734,46	8 350 611,25
Dépenses d'investissement	13 953 914,89	26 322 715,40	12 727 199,47	23 176 485,65	18 994 478,41	27 398 064,45	22 637 643,33
Solde des opérations conjoncturelle sur dette							
BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT	- 11 818 886,69	- 12 914 992,49	- 4 052 025,84	- 18 153 674,58	- 16 935 758,50	- 22 140 329,99	- 14 287 032,08
Autofinancement	3 945 403,93	3 623 933,47	- 2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18	5 576 113,52	5 833 808,51
BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANC	- 7 873 482,76	- 9 291 059,02	- 6 231 105,53	- 14 594 989,87	- 9 312 529,32	- 16 564 216,47	- 8 453 223,57
Emprunt hors refinancement et hors CLTR	5 162 999,40	8 554 000,00	10 000 000,00	19 000 000,00	12 000 000,00	16 000 000,00	14 500 000,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	- 2 710 483,36	- 737 059,02	3 768 894,47	4 405 010,13	2 687 470,68	- 564 216,47	6 046 776,43
FONDS DE ROULEMENT INITIAL	7 189 186,53	4 478 703,17	4 776 812,98	8 545 707,45	12 950 717,58	15 638 188,26	16 395 684,91
Variation de l'exercice	- 2 710 483,36	- 737 059,02	3 768 894,47	4 405 010,13	2 687 470,68	- 564 216,47	6 046 776,43
Résultat de l'exercice issu absorption smbgd / Montpon / Syged / Thiviers		1 035 168,83	-			1 321 713,12	
FONDS DE ROULEMENT FINAL SMD3	4 478 703,17	4 776 812,98	8 545 707,45	12 950 717,58	15 638 188,26	16 395 684,91	22 442 461,34

Source compte administratif

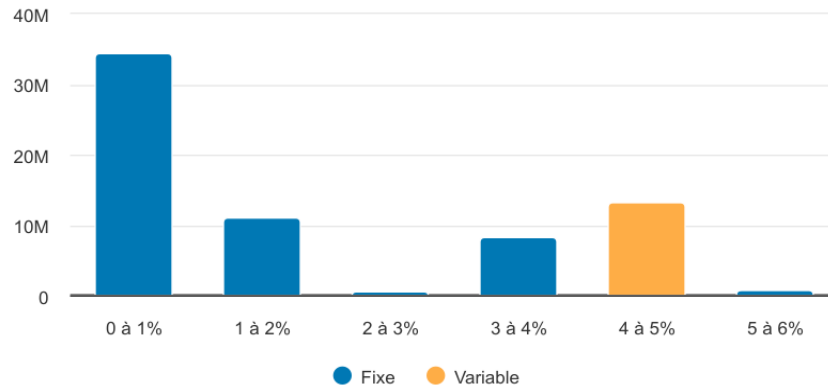
11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2024Présentation de la dette tenant compte de l'ensemble des contrats de prêts contractés au **31/10/2024**

Répartition par banque sur l'exercice au 31/10/2024

Prêteur	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital	Produits en vie (exercice)
Agence de l'eau Adour Garonne	798 797,00 EUR	103 843,61 EUR	79 879,70 EUR	- EUR	79 879,70 EUR	8
ARKEA	8 000 000,00 EUR	6 977 777,88 EUR	733 624,00 EUR	200 290,72 EUR	533 333,28 EUR	2
BANQUE POSTALE	58 132 218,18 EUR	37 620 094,29 EUR	5 108 146,65 EUR	517 526,06 EUR	4 590 620,59 EUR	18
CAISSE D'EPARGNE	10 530 697,09 EUR	7 246 168,19 EUR	1 071 608,46 EUR	291 536,07 EUR	780 072,39 EUR	13
CREDIT AGRICOLE	1 728 746,61 EUR	416 578,64 EUR	164 820,10 EUR	17 899,99 EUR	146 920,11 EUR	7
CREDIT FONCIER DE FRANCE	6 282 000,00 EUR	3 399 093,24 EUR	462 553,08 EUR	33 263,30 EUR	429 289,78 EUR	3
CREDIT MUTUEL	430 000,00 EUR	64 500,34 EUR	34 102,14 EUR	5 435,50 EUR	28 666,64 EUR	1
DEXIA CL	1 546 762,51 EUR	533 486,90 EUR	137 421,20 EUR	30 668,96 EUR	106 752,24 EUR	2
SFIL CAFFIL	4 034 000,00 EUR	- EUR	95 745,60 EUR	964,03 EUR	94 781,57 EUR	1
SOCIETE GENERALE	17 500 000,00 EUR	12 087 499,86 EUR	1 491 524,98 EUR	241 524,98 EUR	1 250 000,00 EUR	4
TOTAL	108 983 221,39 EUR	68 449 042,95 EUR	9 379 425,91 EUR	1 339 109,61 EUR	8 040 316,30 EUR	60

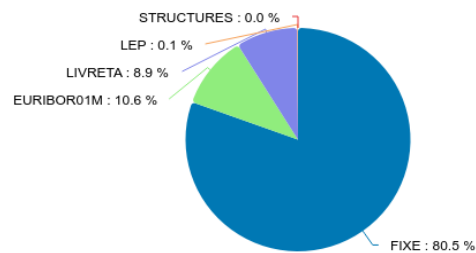
Coût

Tranches de taux



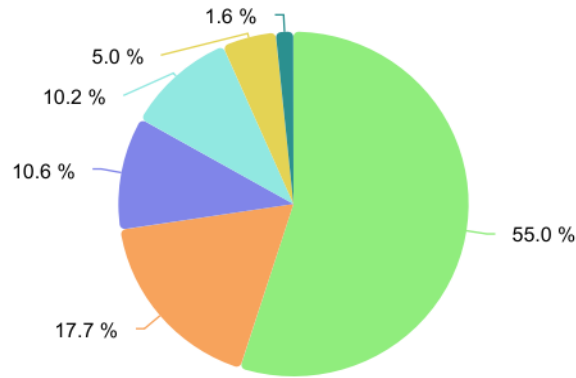
TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	50,31	34 439 509,61
1% à 2%	16,12	11 031 919,54
2% à 3%	0,83	568 928,29
3% à 4%	12,01	8 223 188,65
4% à 5%	19,50	13 346 311,20
5% à 6%	1,23	839 185,71
TOTAL		68 449 043,00

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2024	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	53	55 073 431,46	80,46%	7 700 938,17	82,10%
EURIBOR01M	2	7 244 444,52	10,58%	857 605,66	9,14%
LIVRETA	2	6 066 666,68	8,86%	691 034,24	7,37%
LEP	1	64 500,34	0,09%	34 102,14	0,36%
STRUCTURES	1	0,00	0,00%	95 745,60	1,02%
TOTAL	59	68 449 043,00		9 379 425,81	

Prêteurs



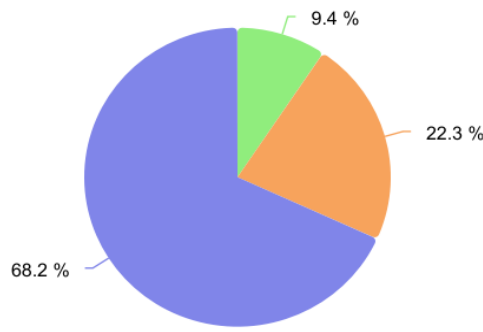
Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
La Banque Postale	-	54,96	37 620 094,29
Société Générale	-	17,66	12 087 499,86
Caisse d'Epargne	-	10,59	7 246 168,28
ARKEA	-	10,19	6 977 777,88
Crédit Foncier	-	4,97	3 399 093,24
Autres	-	1,63	1 118 409,45
TOTAL			68 449 043,00

Indicateurs

Encours **68 449 043,00**Duration * **5 ans, 8 mois**Durée de vie moyenne * **5 ans, 11 mois**Durée résiduelle * **18 ans, 11 mois**Durée résiduelle Moyenne * **11 ans, 9 mois**

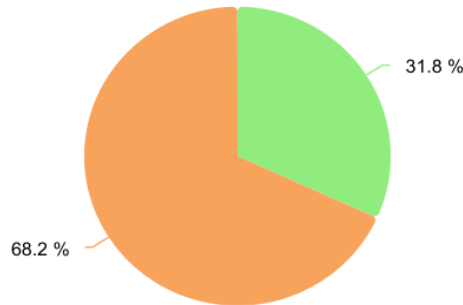
* tirages futurs compris

Répartition par durée résiduelle



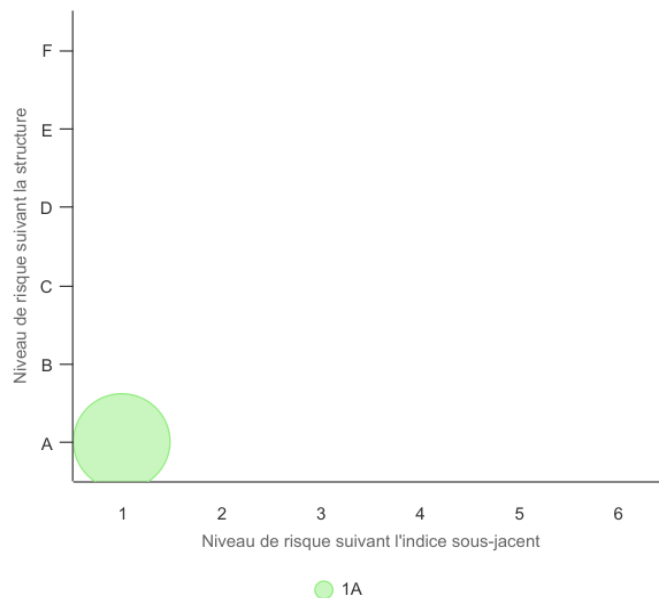
Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	6 460 475,91
5 - 10 ans	15 294 516,67
10 - 20 ans	46 694 050,42
TOTAL	68 449 043,00

Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	21 754 992,58
5 - 10 ans	46 694 050,42
TOTAL	68 449 043,00

Classification de l'encours au 31/12/2024 en fin de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/12/2024	%
1-A	68 449 042,91	100,00%
TOTAL	68 449 042,91	100 %

12 Bilan

Les orientations budgétaires 2025 présentées traduisent les grandes actions menées par le Syndicat afin d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique et de mener à bien les actions du schéma stratégique.